

Présences :

Messieurs	Bruno da Silva Pascal Uehlinger Marc Kilcher	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Florian Wünsche	Président du Conseil municipal
Mesdames	Alimi Masha Bersier Julie Cauvin Francesca Mancini Françoise	Moro Virginie Munier Alexandra Nyake Jacqueline Raïola Laurence
Messieurs	Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Camuglia Joseph Germann Martin Gregori Roberto Knörr Stephen Loureiro Daniel	Nicolet Alain Peyraud Alexandre Piguet Frédéric Ruppen Xavier Saudan Guy Stark Richard Thomas Sébastien Ventouras Thierry
Excusé(e)s	Avigdor Daniel	N'Guessan Pélagie

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2023
2. Démission de Monsieur Raphaël Wittwer de la fonction de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex
3. Nomination de Monsieur Loïc Veronese, obtenant le grade de Capitaine, à la fonction de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex
4. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de 2^{ème} vice-président-e du bureau en remplacement de M. Richard Stark, démissionnaire
5. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de vice-président-e de la commission sécurité territoriale en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire de la vice-présidence
6. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de membre du comité du Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire
7. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de membre du comité des fêtes et du jumelage de Thônex en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire
8. Communications du bureau du Conseil municipal
9. Communications du Conseil administratif
10. Rapports des commissions
11. Budget 2025
 - Nombre de centimes additionnels
 - fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
 - indemnités allouées aux Conseillers administratifs et aux Conseillers municipaux
 - budget de fonctionnement
 - autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts
12. Ouverture d'un crédit pour les aménagements complémentaires d'un parc public et de voirie au chemin du Chablais et cession de la future parcelle 6973 (parcelle 3312B et 3313A) et 3351 de Thônex au domaine public communal
13. Constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6462 de Thônex pour des couverts à vélos et trottinettes – chemin du Seigle
14. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 589'200.- pour le versement d'une contribution 2025 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné aux subventions d'investissement des communes genevoises
15. Désignation des président-es, vice-présidents-es et suppléants-es pour les votations prévues en 2025

16. Motion du groupe Alternative « Pour une plus grande attractivité de la place de Graveson »
17. Motion des groupes Le Centre-Vert'libéral et PLR « Pour la création d'un skate park et d'un pumptrack sur les Trois-Chêne »
18. Motion du groupe PLR « Renforcement de l'accessibilité numérique des services et informations communales via une application adaptée pour Thônex »
19. Motion du groupe PLR « Pour une administration moderne et inclusive »
20. Propositions du Conseil administratif
21. Questions écrites
22. Propositions individuelles
23. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée, notamment le public venu nombreux. Mme N'Guessan est excusée, ainsi que M. Avigdor.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024

➤ **Par 19 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024 est approuvé.**

2. Démission de Monsieur Raphaël Wittwer de la fonction de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex

Le Président donne la parole à M. le Maire et Conseiller administratif en charge de la sécurité territoriale, approvisionnement.

M. da Silva indique qu'il revient d'acter aujourd'hui la démission de M. Raphaël Wittwer du poste de Commandant, qui a remis sa lettre formelle de démission le 6 octobre 2023, après des années de bons et loyaux services à la commune.

La parole est donnée à M. Calame pour lecture de la délibération.

Démission
de Monsieur Raphaël Wittwer de la fonction de
Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex

- Vu les articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Conformément aux articles 28 et 29 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25

janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01),

- Vu la demande de l'état-major du corps des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex de proposer aux autorités de la Ville de Thônex, d'accepter la démission, au 6 octobre 2023, du Premier-Lieutenant Raphaël Wittwer de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex,
- Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 abstention,

1. D'accepter avec remerciements pour les services rendus, la démission au 6 octobre 2023 du Premier-Lieutenant Raphaël Wittwer de sa fonction de Commandant de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex.
2. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au département de L'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).
3. **Nomination de Monsieur Loïc Veronese, obtenant le grade de Capitaine, à la fonction de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex**

Le Président donne la parole à M. le Maire et Conseiller administratif en charge de la sécurité territoriale, approvisionnement.

M. da Silva salue la présence de M. Loïc Veronese et de M. Constantin, ancien Commandant. Il convient, après la démission de M. Wittwer, de nommer un nouveau Commandant. **M. da Silva** enjoint le CM à soutenir la nomination de M. Veronese après sa gratification du grade de capitaine. En effet, il a récemment réussi la formation qui lui donne les pleines capacités pour assumer le commandement de la Compagnie 48, tâche qu'il a rempli brillamment depuis le 6 octobre 2023 et la mise en congé sabbatique de M. Wittmer. **M. da Silva** adresse ses remerciements formels pour ces nombreux mois parfois compliqués au service de la Ville de Thônex, avec un grade et une fonction qui ne devaient pas encore être les siennes. La commune lui doit beaucoup.

L'intervention de M. da Silva est ponctuée d'une acclamation de la salle en l'honneur de M. Veronese.

Nomination
de Monsieur Loïc Veronese au grade de Capitaine et à la fonction
de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex

- Vu les articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Conformément à l'article 8, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de la sécurité par le Conseil administratif ,
- Vu la démission de M. Raphaël Wittwer à la fonction de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex au 6 octobre 2023,
- Vu la décision de l'Etat-major de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex, dans le but de remplacer M. Raphaël Wittwer, de proposer à ses autorités la nomination de :
 - Monsieur Loïc Veronese, à la fonction de Commandant de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex, il obtient ainsi le grade de Capitaine, avec effet au 1^{er} décembre 2024,
- Vu que M. Loïc Veronese remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de Capitaine et de remplir la fonction de Commandant ,
- Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter avec remerciements pour les services rendus, la démission au 6 octobre 2023 du Premier-Lieutenant Raphaël Wittwer de sa fonction de Commandant de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex.
2. D'approuver la proposition de nommer M. Loïc Veronese, au grade de Capitaine et Commandant de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex dès le 1^{er} décembre 2024.
3. D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au département de L'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).
4. **Nomination d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de 2^{ème} vice-président-e du bureau en remplacement de M. Richard Stark, démissionnaire**

Le Président demande quelles sont les propositions

M. Knörr annonce que le groupe UDC présente M. Sébastien Thomas en tant que remplaçant de M. Stark.

La parole est donnée M. Bickel pour lecture de la délibération.

Nomination
d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de 2^{ème} vice-président-e
du bureau en remplacement de M. Richard Stark, démissionnaire

- Vu la démission M. Richard Stark en date du 4 octobre 2024
- Vu les articles 9 al 2 et 3 de la LAC, 5 et 6 du règlement du conseil municipal de Thônex
- Attendu qu'un-e nouveau-elle 2^{ème} vice-président-e doit être nommé-e durant la période allant du 26 novembre 2024 au 31 mai 2025
- Attendu qu'il convient de nommer un-e vice-président-e pour le bureau afin de remplacer la vacance laissée par la démission de M. Richard Stark

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer M. Sébastien Thomas, Conseiller municipal, pour siéger en tant que 2^{ème} vice-président du bureau pour la période allant du 26 novembre 2024 au 31 mai 2025 en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire.

5. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fonction de vice-président-e de la commission sécurité territoriale en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire de la vice-présidence

M. Knörr propose M. Sébastien Thomas au nom du groupe UDC.

Nomination
d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de vice-président-e
de la commission sécurité territoriale en remplacement de
M. Richard Stark démissionnaire de la vice-présidence

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe UDC
- Attendu qu'il convient de nommer un-e vice-président-e pour la commission sécurité territoriale pour remplacer M. Richard Stark vice-président démissionnaire,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer M. Sébastien Thomas pour siéger en tant que vice-président-e de la commission sécurité territoriale en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire.

6. Nomination d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de membre du comité du Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire de la vice-présidence

M. Thomas propose M. Stéphane Knörr au nom du groupe UDC.

Nomination
d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de membre
du comité du Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) en
remplacement de M. Richard Stark démissionnaire

- Vu la démission de M. Richard Stark en date du 4 octobre 2024 du comité du CSSM
- Attendu que cinq membres doivent être nommés pour siéger au sein du comité du CSSM
- Attendu qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal de la Ville de Thônex pour remplacer cette vacance,

le Conseil municipal

décide

par acclamation

- De nommer M. Stéphane Knörr pour siéger en tant que membre du Conseil intercommunal du CSSM en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire.

7. Nomination d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de membre du comité des fêtes et du jumelage de Thônex en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire

M. da Silva attire l'attention sur le fait que le comité des fêtes se réunira vraisemblablement qu'une fois, maximum deux, d'ici la fin de la législature pour deux manifestations qui auront lieu en décembre. Les dix membres du comité ont des responsabilités bien définies à assumer, et le remplacement de M. Stark impliquerait beaucoup de travail au nouveau venu pour se mettre à niveau alors qu'il restera qu'un peu plus de quatre mois de législature. **M. da Silva** suggère donc, après discussion avec les membres de l'UDC, qu'il conviendrait de maintenir M. Stark au comité des fêtes pour ces quelques mois. Après tout, ce dernier s'est investi dans cette tâche et l'apprécie.

M. Stark remercie M. da Silva pour ces propos, il a effectivement eu beaucoup de plaisir à travailler au comité et précédemment, en tant que bénévole. Le règlement prévoit certes que deux membres de la commission culture ont la possibilité de siéger au sein du comité. Personnellement, il aimerait rester au comité comme le suggère M. da Silva.

M. Knörr pense que pour le bon fonctionnement des manifestations, une entorse bénigne au règlement peut être acceptée par l'assemblée. **Le Président** propose une nomination par acclamation, qui suit immédiatement.

M. Bickel donne lecture de la délibération.

Nomination
d'un-e Conseiller-ère municipal-e à la fonction de membre
du comité des fêtes et du jumelage de Thônex
en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire

- Vu la démission de M. Richard Stark en date du 4 octobre 2024 du comité des fêtes et du jumelage de Thônex
- Attendu que deux membres doivent être nommés pour siéger au sein du comité des fêtes et du jumelage de Thônex
- Attendu qu'il convient de nommer un membre du Conseil municipal de la Ville de Thônex pour remplacer cette vacance

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De maintenir M. Stark pour siéger en tant que membre du comité des fêtes et du jumelage de Thônex pour la fin de la fin de la législature.

Le Président annonce comme de coutume qu'à 23h00, le point 20 de l'ordre du jour intitulé « Propositions du Conseil administratif » sera abordé quel que soit l'avancement de la séance.

8. Communication du bureau du Conseil municipal

Le Président indique que le bureau du Conseil municipal a reçu deux lettres de démission, celle de M. Stark de l'UDC, dont les points ont été traités, et celle de Mme Nyake de son poste de Conseillère municipale. Son remplacement interviendra lors du prochain CM.

Le Président donne lecture du courrier de Mme Nyake.

Chers membres du Conseil municipal, chers Conseillers administratifs, cher personnel,

C'est avec une profonde réflexion et pour des raisons personnelles que j'ai pris la décision de démissionner de mon mandat de Conseillère municipale à compter du 1^{er} décembre 2024. Depuis 2020, j'ai eu l'honneur et le privilège de servir notre commune et de contribuer, à mes yeux, à son développement dans l'intérêt de tous.

Durant cette période, mes intentions ont pu, parfois heurter certains d'entre vous. Cependant, grâce à nos discussions ouvertes, à notre capacité d'écoute et à notre volonté commune de servir le bien collectif, nous avons toujours réussi à trouver ensemble un équilibre, que ce soit par le vote ou la tolérance. Cela témoigne de la richesse de nos échanges démocratiques et du respect mutuel qui a prévalu au sein de ce Conseil.

Je souhaite remercier chacun d'entre vous pour la confiance, le soutien et les expériences partagées tout au long de ces années. Je reste convaincue que vous continuerez à œuvrer pour le bien-être de notre communauté avec la même passion et le même engagement.

Je vous adresse mes salutations les plus cordiales.

Le Président prend note du courrier de Mme Nyake, qu'il remercie pour son engagement. Les débats ont certes pu être vifs, mais se sont effectivement toujours déroulés dans le respect et la courtoisie.

L'intervention du Président est ponctuée d'une acclamation en l'honneur de Mme Nyake.

Le Président lit ensuite le courrier de M. Stark.

*Cher Président,
Cher Florian,*

Je te demande de prendre note de ma démission du parti politique UDC à réception de la présente lettre.

Je reste membre du Conseil municipal jusqu'à la fin de cette législature 2020-2025 comme indépendant et simple auditeur aux différentes commissions planifiées.

Je te souhaite bonne réception de la présente lettre.

Dans l'attente du plaisir de te revoir, je t'adresse, cher Président, cher Florian, mes plus cordiales salutations.

9. Communications du Conseil administratif

Dicastères de M. da Silva

Cohésion sociale - Bien dans ma vie, bien dans ma ville

M. da Silva indique que l'initiative Bien dans vie, bien dans ma ville a été lancée en partenariat avec les résidences IEPS de Thônex.

Une semaine d'activités dédiées aux seniors est prévue en 2025, et sera mise en avant à l'occasion du vernissage du guide seniors le 7 décembre à découvrir à la salle des fêtes. Une invitation publique a été envoyée sur les réseaux sociaux et dans le Chênois. Le public et les membres du Conseil municipal sont les bienvenus.

Conseil des habitants

Les divers points progressent et l'étape délibérative se déroule bien. Le CA sera bientôt en mesure de revenir en commission ainsi qu'au CM avec le résultat du travail des participants et leurs propositions.

Culture - Semaine de la démocratie

La commune a eu le plaisir d'organiser une visite de la salle du Conseil municipal par toutes les classes de 8P et de publier à cette occasion une brochure dédiée à la démocratie locale. L'activité fort appréciée par les écoliers sera pérennisée.

Ferme urbaine

L'événement a remporté un grand succès la semaine dernière, qui témoigne de son ancrage établi en peu de temps.

Fête de la Bière et autres

La Fête de la Bière s'est aussi bien déroulée. L'Escalade et ThôNoël approchent, et M. da Silva remercie chaleureusement le comité des fêtes pour sa participation à l'organisation de ces manifestations, d'autant plus qu'il célèbre ses 25 ans d'existence.

Sécurité territoriale - Pompiers

Il a été convenu que le traditionnel rapport de compagnie sera annulé en 2025, le Commandant le transmettra par courriel. Le CM aura en revanche le plaisir de participer fin janvier à la cérémonie de passation de commandement, qui intronisera officiellement le Commandant. À cette occasion, les deux nouveaux véhicules seront inaugurés afin de réunir et simplifier les événements du début d'année.

Dicastères de M. Kilcher

Parc François-Auguste Châtrier

M. Kilcher rapporte que le nom de François-Auguste Châtrier va enfin entrer dans le paysage communal puisqu'il est récipiendaire du parc de la Mairie où se déroulent de nombreuses manifestations communales. Deux bornes descriptives seront installées en décembre afin de mieux connaître ce personnage emblématique de la commune, notamment son rôle-clé dans l'intégration de Chêne-Thônex à Genève après le traité de Vienne.

Radar

La police municipale a procédé à un contrôle des flux du 18 au 25 septembre au chemin du Foron, dans la direction allant de l'usine Caran d'Ache au cycle du Foron, un tronçon limité à 40km/h. Les aménagements communaux semblent avoir fait effet puisque le dépassement de la limite ne s'élève qu'à 5,8%.

Thônex joue

La manifestation organisée par la ludothèque a pris place le 17 novembre a rencontré un franc succès et a permis aux jeunes de se retrouver et de profiter des jeux de 9h à 17h. Elle se combine au printemps avec « Thônex se bouge », qui permet aux élèves de 7-8P de pouvoir s'inscrire dans les clubs des Trois-Chêne pour toute activité sportive.

Dicastères de M. Uehlinger

Bornes électriques au parking de la route de Jussy

M. Uehlinger rapporte que huit bornes électriques ont été installées au parking de la route de Jussy, six bornes intermédiaires de 22kWh et deux bornes rapides de 50kWh. Les études sont en cours pour poursuivre le développement des bornes sur la commune au parking des pompiers, à la salle des fêtes et à la maison des quartiers.

Panneaux photovoltaïques à Adrien-Jeandin 9-23

La société qui avait installé ces panneaux à l'époque de la législature de Claude Détruche a fait faillite et le seul propriétaire est malheureusement décédé. Il a ainsi été décidé de racheter le solde des panneaux à la Banque cantonale de Genève pour CHF 25'000.-, sachant qu'ils ont en tout cas une durée de vie de 15 ans avant de sortir de la garantie.

Parcelle de Vilette

La commune est devenue propriétaire d'un des plus beaux sites de la commune et de ses 34'000m² situés en-dessous du mur classé de Vilette. Tout le monde s'accordait à dire que si le mur tombait, la responsabilité reviendrait à la commune de financer les travaux chiffrés à 1,5 millions de francs. En réalité, la parcelle a une valeur réelle raisonnable car elle se trouve en zone agricole et surtout, elle a fait l'objet d'un don. La commune ne doit donc payer que les frais d'avocat et de notaire pour la transition.

Incident au restaurant scolaire Adrien-Jeandin

Lors de travaux de réfection des faux plafonds, les ouvriers de l'entreprise Mazzoli ont constaté une « flèche » assez importante sur une poutre et ont demandé un contrôle. La commune a décidé de ne prendre aucun risque et de fermer le restaurant scolaire. Des ingénieurs sont venus étudier le cas et ont préconisé le renforcement de la toiture, qui n'a que 15 ans. Il a été fait appel à l'article 48m de la LAC, qui permet au CA d'engager des travaux à ses frais et les faire voter à la fin du processus. Le SAFCO a validé l'activation de l'article et les travaux ont déjà été lancés pour remettre le restaurant en fonction le plus rapidement possible.

Belle-Terre

La convention de Belle-Terre a été signée. Avec l'étape 3, voire la fin de l'étape 2, l'école ne sera pas assez grande pour accueillir tous les élèves. La commune tenait à ne pas sacrifier un espace d'équipement public envisagé pour d'autres activités dédiées à la population de Belle-Terre. Elle a donc demandé que la nouvelle école soit construite à proximité de la première, sachant qu'elle n'aurait pas besoin de salle de gym étant donné la salle de sport omnisports triple existante. Une solution a été trouvée pour la structure scolaire supplémentaire sur la pièce urbaine 4. En échange, le canton mettra des structures qu'il considère fondamentales sur la pièce urbaine 5, ce qui permet de garder l'entier des possibilités de l'équipement public 2 à disposition de la population et du CM pour des projets futurs.

10. Rapports des commissions

- **M. G. Saudan, président de la commission cohésion sociale**

Les séances du 10 et 15 octobre 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2024
2. Examen des dossiers et attributions des aides sociales et humanitaires
3. Divers

1. Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2024
2. Bilan sécuritaire de la période estivale, CPS (concept opérationnel de prévention et de sécurité de proximité)
3. Divers

Séance du 10 octobre 2024

M. Saudan indique que la première séance s'est déroulée en présence de M. da Silva, Mme Dahan, de Mme Capobianco. Les aides sociales humanitaires et jeunesse traitées le 3 octobre 2024 ont été finalisées. Cinq commissaires étaient présents car deux n'ont pas été remplacés.

Les votes suivants ont eu lieu :

- Aide humanitaire FGC validée par 5 voix pour
- GLOBAL refusée par 5 voix contre
- EFI validée par 5 voix pour
- Pharaphina CHF 2'000.- validée comme première attribution par 4 voix pour et 1 abstention
- JATUR refusée par 3 voix contre 2 voix pour

L'aide humanitaire globale de CHF 44'000.- a été validée par 5 voix pour, soit à l'unanimité. Avec la FGC, le montant attribué pour les demandes humanitaires se montent à CHF 114'000.-sur un budget de CHF 125'000.-.

- Croix-Rouge genevoise CHF 3'000.- maintenus, validés par 3 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

L'aide à la jeunesse globale de CHF 30'000.- a été validée par 5 voix pour, soit à l'unanimité.

- Main tendue CHF 3'000.- validés par 4 voix pour et 1 abstention
- LAVI Genève CHF 3'000.- validés par 5 voix pour
- VIRES CHF 3'000.- validés par 5 voix pour
- Fondation des colis du cœur CHF 2'000.- (première attribution) validés par 5 voix pour
- HAU refusée par 4 voix contre et 1 abstention

L'aide sociale globale de CHF 107'000.- (budget CHF 110'000.-) a été validée par 5 voix pour, soit à l'unanimité. Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024 a été approuvé par 2 voix pour et 3 abstentions.

Séance du 15 octobre

La séance s'est déroulée en présence M. da Silva, Mme Dahan et M. Quinodoz, responsable de la police municipale. Les bilans social et sécurité pour la période estivale 2024 ont été présentés. Le procès-verbal de la cohésion sociale du 10 octobre a été approuvé par 2 voix pour et 4 abstentions, et celui de la sécurité publique du 5 mars 2024 par 5 voix pour et 2 abstentions.

- **M. D. Loureiro, président de la commission urbanisme**

La séance du 8 octobre 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 7 mars 2024
2. Présentation – la transition énergétique
3. Affiches – Consommation d'énergie et production des bâtiments communaux – Energy Management
4. Ateliers développement durable – réponse à la motion du 18.12.2023 - EcoLive
5. Pérennisation de la Manivelle – La Manivelle
6. Divers

M. Loureiro rapporte que la commission s'est réunie en présence de M. Uehlinger, Mme Kiermann, des intervenants d'Energy Management, d'EcoLive et de la Manivelle. Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 a été approuvé par 2 voix pour et 4 abstentions.

Mme Kiermann a donné une présentation de l'état de la transition énergétique au point 2, Energy Management a fait de même pour la consommation et la production d'énergie au point 3, avec un classement du patrimoine communal et une explication des mandats en cours. Au point 4 répondant à la motion du 19 décembre 2023, une présentation des ateliers de développement durable a été donnée par EcoLive. Par 5 voix pour et 1 voix contre, la commission souhaite qu'une formation sur mesure et en plusieurs séances soit mise en place pour les Conseillers municipaux sur les enjeux climatiques communaux. Au point 5, la commission a accepté le principe de pérennisation de la Manivelle. Par 5 voix pour et 1 abstention, elle a également approuvé le principe de réexaminer la répartition des subventions pour cette association entre Thônex et les communes voisines. Parmi les divers, des interrogations ont été soulevées sur les modifications du PDCom décidées par le Conseil d'État. La séance a été levée à 21h18.

- **M. A. Nicolet, président de la commission espaces publics**

La séance du 29 octobre 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024
2. MaP Foron, présentation de la suite du projet
3. Concept de réhabilitation des places de jeux
4. Divers

M. Nicolet rapporte que la séance s'est tenue en présence en M. Kilcher, M. Fortuna, M. de Oliveira, M. Simili et Mme Parisi. Le procès-verbal du 12 mars 2024 a été approuvé par 4 voix pour et 2 abstentions. Le premier point concernait MaP Foron, avec une présentation de la suite du projet par M. Yves Kazemi et Mme Alicia Tanner, de l'OCAN. La suite de ce plan va engager la commune à des tractations avec plusieurs riverains situés sur le bord du Foron. La poursuite du projet a été acceptée à l'unanimité de la commission. Au point 3, M. Simili et Mme Parisi ont présenté un concept de réhabilitation des places de jeux. Il convient de relever qu'il existe des places qui ne sont plus conformes aux normes de sécurité. Le principe de réhabilitation par année de deux places de jeux a été approuvé. La séance a été levée à 20h17.

- **M. A. Peyraud, président de la commission mobilité**

La séance du 5 novembre 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Sécurité sur la voie verte
 - Audition de M. Gérard Widmer, directeur de l'OCT
2. Etude préliminaire de l'élargissement de la passerelle Floraire/Bois-des-Arts, dédiée à la mobilité douce
 - Audition des représentants du bureau SD Ingénierie
3. Etude d'avant-projet d'une vélostation à la douane de Moillesulaz
 - Audition des représentants du bureau MSV

4. Validation des recommandations de la commission audition en réponse à la Pétition du projet de Chantemerle
5. Approbation du procès-verbal du 7 mars 2024
6. Divers

M. Peyraud rapporte que M. Gérard Widmer est venu répondre aux questions concernant la motion de l'UDC, qui portait sur la proposition de limitation à 30km/h, le remplacement du cédez-le-passage par un stop, et l'installation de caméras au carrefour sur la Voie verte. M. Widmer a expliqué que ces points ne sont pas applicables en l'état de la loi, la motion a donc été rejetée par 5 voix contre et 1 abstention. En revanche, la commission a émis une contreproposition en demandant à la commune d'installer une signalisation sécurisant les traversées des enfants au niveau du parc de la Voie verte, vers le Foron, et de remettre en conformité les caniveaux d'entrée et de sortie de la Voie verte, qui permettraient de créer des ralentisseurs aux abords de la route. La deuxième décision prise concernait la pétition du projet Chantemerle, pour lequel les recommandations de la commission audition ont été transmises. La commission mobilité a validées la clause d'arrangement végétal particulier de la parcelle privée ouverte, ainsi que celle précisant que cette zone bleue est limitée à trois heures de stationnement. La commission n'a pas pu entrer en matière sur le reste de la pétition. Le procès-verbal de la séance du 7 mars a été accepté par 3 voix pour et 3 abstentions.

- **Mme V. Moro, présidente de la commission sécurité territoriale**

La séance du 7 novembre 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Réorganisation du dispositif de sécurité thônésien : les Sauveteurs auxiliaires
En présence de M. Pascal Richard, chef des Sauveteurs auxiliaires
2. Point de situation sur les sapeurs-pompiers : SIS et synergies intercommunales
3. Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2024
4. Divers

Mme Moro indique que la commission a traité de la réorganisation du dispositif de sécurité thônésien, en particulier par un point d'information sur les missions des Sauveteurs auxiliaires donné par M. da Silva et M. Pascal Richard, chef du corps. Les différentes prérogatives et moyens d'actions de la protection civile, des pompiers et des sauveteurs auxiliaires ont été abordés et rappelés. Dans ce contexte, les missions des sauveteurs ont été clarifiées pour se cibler sur trois axes, soit la gestion des flux, le soutien aux autres corps, et la gestion des intempéries. Un plan d'action a été défini pour assumer ces axes et un vote de principe a été pris et les trois axes retenus ont été acceptés à l'unanimité de la commission. Un point de situation a ensuite été donné sur les sapeurs-pompiers, notamment sur le SIS et les synergies intercommunales, principalement chénoises. Un bref retour a été offert sur l'inspection quadriennale réalisé par l'OCPPAM, qui s'est bien déroulée, et sur les investissements consentis en 2024 pour améliorer la caserne.

La commission a salué le travail des sapeurs-pompiers volontaires. Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 a été approuvé par 5 voix pour et 1 abstention. La séance a été levée à 20h42.

- **M. P. Calame, président de la commission finances**

La séance du 12 novembre 2024

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2024
2. Examen du budget 2025
 - nombre de centimes additionnels
 - fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens
 - indemnités allouées aux conseillers administratifs et aux conseillers municipaux
 - budget de fonctionnement
 - autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts
3. Divers

Le Président indique que M. Calame offrira les retours de la commission finances au prochain point de l'ordre du jour, qui concerne le budget 2025.

11. Budget 2025

La parole est donnée à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

Présentation

M. Uehlinger indique que le total des charges s'élève à CHF 62'861'913.- et les recettes à CHF 60'369'752.-, soit un excédent de charges de CHF 2'492'341.-.

Les investissements totalisent CHF 19'721'398.-. Le plus important est celui pour la villa Vincent, suivi de l'école MICA 2, du Parc Marcelly, et des premières dépenses en lien avec le transfert du Bioparc sur Thônex.

Les dépenses par habitant de la commune sont ensuite affichées. 25% du budget est lié à la charge du personnel, une rubrique incompressible qui a peu évolué par le passé. Elle est passée de 27% en 2019 et 2020 à 26% en 2021, de nouveau à 27% en 2022, à 25% en 2023 et en 2024, et de nouveau à 25% en 2025 avec les nouveaux engagements prévus. **M. Uehlinger** pense qu'il serait plus sage de parler de pourcentages de besoins que d'équivalents plein temps absolus à l'avenir, ce qui permettrait aux infrastructures communales de s'arranger entre elles en fixant un plafond à un certain pourcentage en fonction du budget et des besoins.

Ensuite, les biens, services et exploitations constituent la seule rubrique où le CM a une marge de manœuvre pour faire des économies.

Cependant, le propos est relatif car certains éléments de ladite rubrique ne peuvent pas être réduits à zéro comme l'eau, l'énergie, les combustibles et les frais de prestations de service comme le nettoyage externalisé, les frais d'avocats et d'assurance. Une partie de ces coûts n'est donc pas compressible. Les charges d'entretien peuvent être diminuées, elles comprennent aussi bien l'entretien des bâtiments que l'entretien dit interne et la rémunération des conseillères et conseillers.

14% du budget couvrent les amortissements d'investissements, une charge relativement incompressible hormis par des amortissements complémentaires. 3% sont des charges financières, qui fluctuent selon intérêts, et comprennent le coût des immeubles du patrimoine financier.

Les charges de transfert et les subventions constituent 34% du budget. Elles couvrent des lignes difficilement compressibles comme la participation au Centre sportif de Sous-Moulin, au SIS, au GIAP, au SIACG, aux restaurants scolaires, à la FASE, et à la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.

Les charges d'exploitation connaissent une augmentation naturelle proportionnelle à l'augmentation des nouvelles surfaces à entretenir. Les charges financières sont en recul, la dette diminue donc. Il faut cependant relever que la commune est repartie dans un cycle d'investissements qui risque de la refaire augmenter la dette. Les subventions aux collectivités publiques/à des tiers augmentent en raison de deux facteurs, la participation au CSSM qui dépend de la population, et la participation de la FJT à des places privées de garderie et autres. Finalement, les petites augmentations de dédommagements à des collectivités publiques se retrouvent essentiellement dans le SIS et le GIAP, suivi du CSSM et de la FASE.

M. Uehlinger aborde ensuite les revenus fiscaux des personnes physiques et morales, les deux en augmentation. La péréquation intercommunale intervient ensuite, le déficit négatif présenté aujourd'hui correspond plus ou moins à ce qui est perdu dans la péréquation entre 2024 et 2025. Le montant de ce cette dernière représente un peu « le comportement de la Commune de Thônex par rapport aux autres communes ». Thônex a été contributrice par le passé, aujourd'hui avec les investissements et la situation de la commune, elle est devenue bénéficiaire. Cependant, de 9 millions de francs, le financement est descendu à 6,5 millions, une différence qui se retrouve donc dans le déficit budgétaire. Il est difficile de prédire ce montant assez volatile.

M. Uehlinger affiche ensuite les investissements financiers 2025. Il avance que Belle-Terre a entraîné un cycle d'investissement entre 2019 et 2023. Traditionnellement, la commune a connu des cycles d'environ 40 ans, puis une accalmie. Ici, elle va enchaîner les cycles comme montrent les investissements de 2024 et 2025. Des recettes sont liées par le biais des subventions de l'État, le FIA, le FIDU et le FIE.

Les investissements les plus importants sont annoncés. Il s'agit des aménagements publics du Bioparc, de Mon-Ideé/Communaux d'Ambilly, du parc Marcelly et de la première étape du cimetière. Les aménagements routiers comprennent la modification de la circulation au chemin de la Mousse/route de Jussy, les aménagements de surface d'Etienne-Chennaz/Louis-Valencien, et la réfection du chemin du Chamoliet.

Les collecteurs et mises en séparatif incluent le chemin du Foron, la mise en service des collecteurs de l'avenue de Thônex, du chemin Plein-Sud, et autres. Les travaux de bâtiments comprennent naturellement la Villa Vincent, l'école de Belle-Terre, les pompes à chaleur à l'école de Pont-Bochet, la rénovation de l'auberge communale et les travaux d'aménagement divers dans les écoles. Parmi les contributions 2025, **M. Uehlinger** relève que celle au FIDU est largement inférieure à la somme reçue. Finalement, le dernier investissement d'envergure est l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école Marcelly et à l'école du Bois-des-Arts.

La diapositive suivante résume les budgets et comptes communaux depuis 15 ans. Il est à relever que plusieurs budgets déficitaires ont été votés, pour finalement se révéler positifs aux comptes. Il en ressort une certaine difficulté, pour l'exécutif et le délibératif, d'établir un budget avec les chiffres mis à disposition. Par exemple, le budget 2023 prévoyait un déficit de 5 millions et s'est conclu sur un bénéfice de 2 millions, une différence de 12 à 13%. Les seuls comptes négatifs étaient ceux de 2015, qui émanaient d'une volonté politique de les maintenir négatifs. En effet, 2,2 millions de recettes en moins ont été annoncés en raison de rattrapages. À l'époque, il était possible de dissoudre les provisions pour reliquats d'impôt afin d'équilibrer les comptes. Le CA a estimé qu'il s'agissait d'un mauvais signe de montrer des comptes équilibrés mais des recettes en baisse.

Les revenus fiscaux sont affichés. Le total des impôts des personnes physiques et morales figure en bleu, un chiffre donné par l'État. Les estimations communales sont en rouge. Indépendamment du vote du 24 novembre, le budget 2025 ne changera pas et les recettes paraissent suffisantes pour avoir le sentiment que les comptes 2025 pourraient être équilibrés. Ceux de 2024 l'ont été malgré un budget à l'équilibre.

La parole est donnée à M. Calame pour les points traités en commission des finances.

Rapport de la commission des finances

M. Calame indique qu'après examen ligne par ligne et page par page, les commissaires ont formulé les remarques suivantes :

Certaines lignes budgétaires n'ont pas fait l'objet d'amendement, mais d'une demande de traitement en commission avant de libérer les montants. Il s'agit notamment de l'installation d'un sauna à la piscine, des modalités du versement du chèque famille, des modalités de soutien aux vélos-cargos pour les entreprises, et des modalités de subventions TPG une fois le jugement du recours connu.

Les lignes suivantes ont fait l'objet d'un amendement :

- Page 8, rubrique 022.30 pour la suppression d'un nouveau poste énumération refusé par 5 voix contre et 1 voix pour.
- Même rubrique pour le non-engagement d'un poste d'ingénieur CVSE, par 5 voix contre et 1 voix pour
- Page 12, rubrique 150.1.313, CHF 6'000.- ont été ajoutés à la demande de l'administration car Thônex devra organiser l'assemblée générale de la caisse de secours en 2025, acceptés à l'unanimité.

- Page 17, rubrique 3296.363, la suppression de la ligne de subvention en faveur de la culture intercommunale a été refusée par 5 voix contre et 1 voix pour.
- Page 18, la création d'une nouvelle rubrique 341.2.424.1 « contributions des autres communes partenaires pour la piscine » d'un montant de CHF 50'000.- de recette a été acceptée par 5 voix pour et 2 voix contre.
- Page 19, rubrique 342.313, la demande de remise à niveau de 2024, soit une baisse de CHF 124'000.- a été refusée par 4 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.
- Page 20, rubrique 342.5.426, le lissage de l'augmentation sur deux ans et la diminution conséquente des recettes pour 2025 ont été acceptés par 4 voix pour et 3 voix contre.
- Page 31, rubrique 779.2.363, la proposition de diminution de CHF 55'000.-, soit 50% de la somme prévue, a été refusée par 5 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention.

Au final, l'augmentation des charges par rapport au budget soumis en commission est de CHF 6'000.-, soit un total de CHF 62'861'913.-, et l'augmentation des revenus est de CHF 47'800.-, pour un total de 60'369'572.-. L'excédent de charges a donc diminué de CHF 41'800.-, à CHF 2'492'341.-. Au final, les commissaires ont accepté le budget 2025, les centimes additionnels, les centimes additionnels sur les chiens, les indemnités du CA et du CM, ainsi que l'autorisation d'emprunter à l'unanimité, à l'exception du centime additionnel sur les chiens qui a été accepté par 6 voix pour et 1 abstention. La séance a été levée à 22h40.

Discussion

M. Boux de Casson indique que le budget 2025 du CSSM est toujours inconnu. **M. Uehlinger** prend note de la remarque et reviendra auprès des commissaires.

Au nom du groupe de l'Alternative, **M. Bickel** tient à souligner la qualité du budget, notamment sa lisibilité pour les non-experts. Il adresse ses félicitations à M. Zeder et son équipe, et relève qu'il s'agit de son dernier budget.

Une acclamation en l'honneur de M. Zeder ponctue l'intervention de M. Bickel.

M. Boux de Casson donne lecture d'une prise de position du PLR au sujet de la ligne 779.2.363.

La Manivelle est une société inscrite au registre du commerce de le 19 octobre 2020. Son conseil d'administration est composé de personnes aux métiers divers, tel qu'un chargé de projet aux SIG, une fondatrice et dirigeante d'une entreprise de conseils, formation et audits, une directrice d'un institut international de développement durable, et un directeur des opérations d'une société de recherche et développement dans le domaine de l'ophtalmologie.

La Manivelle publie ses états financiers. Les derniers comptes montrent que le total des actifs était de CHF 273'000.-, dont près de CHF 147'000.- en liquidités. Ces actifs comprennent également CHF 47'500.- de produits à recevoir englobant les subventions de SIG et de Meyrin. (Vous noterez au passage que ces deux subventions totalisent moins de la moitié de celle que l'on nous propose d'accorder ce soir).
47'500 – 110'000.

Ces actifs sont financés en grande partie par des subventions touchées à l'avance. Durant 2023, la Manivelle a touché CHF 416'000.- de subventions. Ainsi, on nous demande d'accorder un montant équivalent au quart de toutes les subventions reçues par cette société en 2023.
416'000 – 110'000.

Je vous rappelle que ces chiffres ne couvrent pas uniquement T Thônex, mais également les antennes de Charmilles, Lancy, Meyrin, Pâquis. Le total des revenus en 2023 était de CHF 512'000.-, dont les CHF 416'000.- de subventions. Les revenus – réels – ne représentaient réellement que moins de CHF 100'000.-.

On nous dit que La Manivelle répare les objets. C'est bien pour la planète. Les réparations n'ont rapporté qu'un peu plus de CHF 4'000.- en 2023. Encore une fois, sur tout Genève.

Je me demande, au passage, ce qu'en pensent les sociétés comme « Genius-Phone » : cette société installée est implantée dans notre Centre Commercial (je ne pense pas que le loyer soit gratuit). Est-ce que quelqu'un dans cette assemblée peut m'indiquer quel est le montant de subvention que reçoit cette société ?

Je n'ai rien trouvé à ce sujet dans notre budget.

C'est pourtant une société qui est bien utile pour notre environnement. Au lieu de jeter notre téléphone, on le répare.

Il n'existe pas de ligne 779.2.364 « autres subventions aux sociétés commerciales ».

La Ville de Thônex accorde un soutien financier ponctuel à des associations ou institutions œuvrant dans le domaine social. Pour ces aides financières, un règlement définit les conditions et modalités d'octroi des subventions. Ces institutions doivent donc satisfaire à un ensemble de conditions préalablement approuvées par notre Conseil municipal.

Or, on nous propose ici de déroger à ce règlement. Le PLR ne comprend pas pourquoi La Manivelle bénéficie d'un statut privilégié. Il est, à notre avis, essentiel de respecter les procédures établies pour garantir l'équité et la transparence dans l'attribution des subventions. Déroger à ces règles pourrait créer des précédents indésirables et compromettre la confiance des citoyens dans nos institutions.

Nous souhaitons donc que cette proposition de subvention soit traitée conformément au règlement en vigueur, sans exception.

Par conséquent, nous soumettons au vote la suppression de la rubrique budgétaire 779.2.363 La Manivelle - subvention de fonctionnement CHF 110'000.-.

Le Président prend bonne note de l'amendement et indique qu'il sera soumis au vote à la fin de la discussion sur le budget, comme d'éventuels autres amendements.

M. da Silva pense que le critère qui établit qu'une entité au registre du commerce doit se soumettre au règlement d'attribution des subventions d'aide sociale et humanitaire n'est pas suffisant pour supprimer entièrement la rubrique. S'il fallait effectivement ne pas faire d'exceptions, **M. da Silva** identifie au bas mot 30 à 40 lignes qu'il conviendrait de supprimer, alors qu'elles n'ont jamais posé problème jusqu'à présent. Il n'existe pas de demande de dérogation, seulement un passage en commission qui a simplement demandé à ce que les conditions d'attribution de la subvention soit revues, avec un message clair au CA de demander à la Manivelle de chercher d'autres sources de financement. Le message a été bien reçu, et la mesure sera appliquée dès le vote du budget.

M. da Silva rejoint néanmoins M. Boux de Casson sur le propos selon lequel CHF 110'000.- pour financer l'état actuel projet est un prix élevé, voire démesuré, à payer. Comme elle l'a exposé en commission du développement durable, la Manivelle propose cependant un projet d'avenir de développement de ses prestations, où figurait notamment le lancement d'un café communautaire bien à Thônex, de jobs d'insertion, d'ateliers de réparation etc. Il s'agit donc du développement d'un projet avant tout thônésien, qui aura ensuite vocation à rayonner dans la région et être soutenu par d'autres communes, ce que le CA s'est engagé en commission des finances, la demande de la Manivelle sur trois ans ne sera d'ailleurs pas entièrement accordée en l'état. Aujourd'hui, une certaine marge de manœuvre est demandée pour démarrer le partenariat avec la Manivelle dès 2025, puis de négocier l'attribution de la suite des subventions, voire peut-être les supprimer si les prérequis pour l'avenir ne sont pas respectés. **M. da Silva** pense qu'il n'est souhaité par personne d'ouvrir le livre des entités subventionnées par la commune, qui pourraient être ressemblantes à d'autres entités à vocation parfois commerciale. Il existe un élément qui relève d'une politique publique importante à mener en lien avec l'environnement et l'action locale de proximité. Thônex prend ainsi un pari sur l'avenir, avec une structure qui a fait ses preuves et dont l'épanouissement est souhaitable dans la région.

M. Uehlinger intervient brièvement pour indiquer au PLR que le budget 2025 du Centre sportif de Sous-Moulin se trouve sur cmnet.

M. Camuglia se déclare quelque peu surpris de revenir sur de telles lignes quand des séances de pré-budget et de budget y ont été consacrées. Il faut aussi étudier les buts des diverses associations, certaines ne gagnent rien et méritent à ce titre d'être subventionnées.

M. Stark donne lecture d'un amendement qu'il propose au point 11 de l'ordre du jour.

En préambule, j'aimerais vous rappeler une formule qui existe depuis plusieurs législatures.

Celle-ci est : si lors du vote du budget pour l'année suivante, une augmentation de traitement pour l'exécutif est proposée, qu'elle soit modique ou substantielle comme c'est le cas que nous allons voter ce soir, à juste titre certes, puisque cette fois c'est une décision du canton, je vous le concède, le Conseil administratif propose normalement, un réajustement de l'indemnité allouée à chaque Conseiller municipal. Or, à ma grande surprise, que NI ! Je suis déçu ! J'aimerais vous comprendre Messieurs du Conseil administratif. Je perçois là une collégialité à sens unique.

D'autre part, alors que nous passons de 27 à 29 Conseillers municipaux, le poste comptable 011.0.300 au budget, lui, pour les Conseillers municipaux n'augmente que de CHF 2'000.-. Qu'il suffisait de prendre le montant voté de CHF 71'000.- pour le budget 2024, faire une petite division et multiplication, pour obtenir le montant arrondi à CHF 76'000.- pour une année civile et correspondre aux nombres de Conseillers municipaux dès la nouvelle législature.

Voilà, merci de m'avoir écouté !

M. Stark en vient aux jetons de présence des Conseillers municipaux, auxquels il propose aussi un amendement dont il donne lecture.

Moi Richard Stark, Conseiller municipal depuis plusieurs législatures dans cette grande commune embellie au gré des saisons, je propose que l'indemnité allouée à chaque Conseiller municipal et chaque Conseillère municipale (jetons de présence) soit pour l'année civile 2025 de CHF 120.- par séance et de 140.- par présidence.

Que si les séances de commissions dépassent les 2 heures depuis l'ouverture de la séance par le ou la président(e), je propose que l'indemnité soit augmentée de 50%.

Le Président résume les amendements de M. Stark à un passage des jetons de présence à 120 francs, respectivement 140 francs pour la présidence, et une majoration de 50% en cas de dépassement au-delà de deux heures. Il demande quel est le montant que M. Stark souhaite mettre au budget en lieu et place des CHF 73'000.- inscrits actuellement. **M. Stark** répond qu'il pense qu'il suffirait de passer le montant à CHF 76'000.-, soit CHF 3'000.- de plus.

M. Bickel remarque qu'actuellement, le budget présente un excédent de charges d'environ 2,5 millions de francs. Avec la votation de ce dimanche, 2,1 millions s'y ajouteront. La question est de savoir si la commune part de l'idée évoquée par M. Uehlinger selon laquelle les budgets déficitaires finissent souvent bénéficiaires, ou s'il existe une stratégie que le CA compte mettre en œuvre pour parvenir à réduire quelque peu l'excédent de charges.

M. Uehlinger répond aux propositions de M. Stark. Au niveau du CA, aucune augmentation n'a été proposée. Une loi est entrée en vigueur et son règlement d'application pour les communes de plus de 10'000 habitants a été utilisé dans sa version *ad minima*. Certes, le CA a connu une augmentation, mais elle reste statutaire.

M. Uehlinger relève cependant que les jetons de présence relèvent de la compétence du CM, auquel il revient de décider en son sein ses augmentations.

En tant que CA, **M. Uehlinger** se voit mal proposer une augmentation du délibératif, qui a les pleins pouvoirs dessus, même s'il n'a plus les pleins pouvoirs sur les salaires des CA. Le CM a donc la légitimité pour voter ses propres jetons de présence, et il faut savoir que les CM de Thônex ne sont pas les mieux rémunérés en comparaison des autres communes, et surtout, de la Ville de Genève. En résumé, l'absence d'augmentation ne provient pas d'une malveillance de la part du CA, elle ne relève simplement pas de ses compétences.

En réponse à **M. Bickel**, lorsque le budget 2025 a été dressé, et contrairement aux années précédentes, la ligne supérieure donnée par le canton n'a pas été respectée et majorée de façon importante, ce que M. Zeder a dû justifier à plusieurs reprises en commission des finances. En effet, les comptes ont tendance à donner raison à une surestimation des revenus fiscaux d'un peu moins de 10%. Ainsi, **M. Uehlinger** n'a pas trop d'inquiétudes pour l'avenir, et le CA n'a pas prévu de mesures spécifiques par rapport à la votation, qui coûte à la commune de Thônex l'équivalent de 3 centimes additionnels. Aujourd'hui, il peut être admis que la décision de la population a fait baisser le centime additionnel de ce même ordre de grandeur.

M. Saudan donne lecture de la prise de position du groupe Le Centre-Vert'Libéraux sur le budget 2025.

Cette année, un budget déficitaire nous est présenté avec un excédent de charges de CHF 2'534'141.-. Le résultat de la votation de ce dimanche sur la loi renforçant le pouvoir d'achat va encore alourdir ce déficit d'environ 2 millions de francs. Certains mécanismes et chiffres encore à affiner amèneront une diminution de ce déficit aux futurs comptes 2025.

Tout d'abord, nous tenons à remercier l'excellent travail fourni par le service financier pour nous présenter ce budget. En particulier, M. Giroud et M. Zeder pour lequel il s'agit du dernier exercice. Félicitations M. Zeder pour le travail fourni tout au long de ces années au service de Thônex. Lors des séances pré-budget et budget, les commissaires ont eu l'occasion de poser leurs questions et de présenter leurs idées de corrections.

Depuis quelques années, notre situation financière s'est dégradée, ce qui nous fait parallèlement bénéficier de revenus importants de la péréquation intercommunale. Nous allons en effet recevoir pour 2025 plus de CHF 6 millions de francs. Par ailleurs, les investissements 2025 ne sont pas couverts par l'autofinancement et ils devront être en partie financés par l'emprunt.

Le parti Le Centre-Vert'Libéraux se réjouit de l'introduction d'une ligne budgétaire pour le chèque famille qui fait suite à notre motion pour un soutien concret aux familles thônésiennes pour la pratique d'activités sportives et culturelles. Nous aimerions que les conditions d'attribution soient traitées en commission.

D'autre part, nous relevons que dans la liste des travaux spéciaux, il y a la création de saunas en extérieur à la piscine. Nous aimerions que soit présenté en commission une vision à moyen terme des aménagements et travaux à prévoir à la piscine afin d'avoir une vision globale à étudier. De plus, nous aimerions que nous soient exposés les modalités de fonctionnement de ces saunas.

Par ailleurs, nous constatons une grande augmentation des charges salariales. Elles sont dues aux besoins qu'a engendré l'accroissement de population qu'a subi Thônex. Nous comptons sur nos conseillers administratifs pour gérer au mieux les prochains engagements de personnel dont nous aurons besoin avec les nouvelles constructions encore à venir.

En conclusion, nous ne manquerons pas de demander courant 2025 à nos conseillers administratifs des efforts à effectuer dans certains postes et d'éviter le plus possible des dépenses superflues.

Notre groupe Le Centre-Vert'Libéraux votera ce budget tel qu'amendé.

M. Uehlinger remarque que si l'amendement de M. Stark devait être accepté, il faudrait en tout cas augmenter la rubrique de 20%, soit CHF 90'000 en considérant la majoration proposée et l'augmentation du nombre de CM à 29.

Sinon, concernant les travaux spéciaux dont les saunas, il s'agit d'une prestation payante à la population. **M. Uehlinger** s'est engagé à dire que cet investissement, qui devrait être mise en place en été en prévision de l'hiver prochain, sera présenté en commission, de concert avec la présentation d'une autre prestation, soit l'augmentation de capacité de la piscine extérieure en la couvrant et la chauffant avec des énergies renouvelables en hiver, un projet chiffré à 1,7 millions de francs. **M. Uehlinger** viendra volontiers expliquer les CHF 50'000.- et les détails du sauna, un petit investissement en comparaison de l'augmentation de capacité de la piscine. Cette dernière se justifie par l'existence d'une forte demande pour l'utilisation, sachant que l'augmentation du nombre d'élèves, les horaires auxquels le reste de la population peut accéder à la piscine se réduisent et il faut trouver une alternative. Celle proposée de la piscine couverte sera naturellement débattue en commission. La décision de chauffer de l'eau pour une piscine extérieure soulèvera probablement des questions, mais le fait est qu'il existe des demandes de la population. Elles seront traitées en commission des travaux et bâtiments.

M. Stark s'attendait à la réponse de M. da Silva et a précisé à cette fin qu'il entendait bien que cette année, le CA ne fixait pas ses salaires. Cependant, il estime qu'il aurait été appréciable de ne pas oublier le CM comme la législature précédente l'avait fait. Concernant le CSSM, il regrette que le budget 2025 n'ait pas été distribué, mais rappelle que chaque groupe politique a des membres au Conseil intercommunal du CSSM, et les informations sont censées circuler. Le budget 2025 du CSSM soumis ce soir en votation a été accepté à l'unanimité. **M. Uehlinger** remercie M. Stark pour son propos qu'il rejoint entièrement. Chaque parti a accès à ce budget et aurait pu le distribuer à ses membres.

M. Stark accepte l'augmentation à CHF 90'000.- proposée par **M. Uehlinger**, en précisant que la somme ne serait pas forcément entièrement dépensée. **Le Président** note la modification.

M. Boux de Casson indique que le PLR soutient la proposition de M. Stark. Par exemple, pour ce budget 2025, la commission a passé de nombreuses heures à l'étudier, à faire des réunions et passer des appels. La dernière séance s'est terminée à 22h40.

M. Boux de Casson estime que le jeton de présence à CHF 120.- ne constituerait pas un abus étant donné le travail fourni.

M. Boux de Casson donne ensuite lecture d'une prise de position du PLR.

Le groupe PLR tient encore une fois à remercier Messieurs Michel Zeder et Frédéric Giroud pour les présentations faites et les explications données. Un merci particulier à Monsieur Zeder qui présente ici son dernier budget de notre commune.

Ce budget est également le dernier budget voté pour cette législature. Dès lors, nous nous devons de regarder l'évolution, de faire un bilan, une certaine comparaison entre les comptes au début et à la fin de la législature.

Le budget de notre commune a connu une augmentation significative au cours de cette législature. Rappelons-nous que le nombre d'habitants à Thônex est passé de 14'455 personnes en juin 2020 à 16'886 personnes en juin 2024, soit une croissance d'environ 17%.

Le premier budget voté lors de cette législature, le budget 2021, s'élevait à un peu moins de 45 million de francs. Quatre ans plus tard, nous sommes à près de 63 millions de francs, soit une augmentation de plus de 30%. Il est certain qu'une partie de cette augmentation provient des investissements qui ont été réalisés, entraînant des charges importantes d'amortissement, comme pour l'école de Belle-Terre.

*Cette année encore, le PLR s'efforce d'examiner ce budget en faisant des remarques si nécessaires. Nous voulons absolument **éviter de devoir voter une augmentation du centime additionnel.***

Cette année, nous avons :

- Plus de policiers municipaux
- Le retour des correspondants de nuit (les mêmes que nous avons supprimés en début de législature).
- Une administration plus musclée. En quatre ans, le nombre de collaborateurs communaux est passé de 113 personnes en 2021 à 135 personnes, notamment pour gérer la cohésion sociale. Le budget de ce service est passé de CHF 240'000.- en 2021 à plus d'un million de francs prévus pour 2025.

*Une telle augmentation du nombre de collaborateurs nous oblige à nous interroger : nous avons à peine achevé la nouvelle mairie et le bâtiment administratif, que déjà le **manque de places de travail** semble être une préoccupation.*

*Nous comprenons que certains de ces nouveaux postes sont demandés pour gérer des surcharges de travail. Pour répondre à ces besoins, ne faudrait-il pas **commencer par recruter des auxiliaires – et régulariser les postes quelques mois après**, si vraiment nécessaire ?*

Le statut d'auxiliaire existe-t-il à Thônex ? Il existe dans différentes Communes et au Canton de Genève. Est auxiliaire toute personne engagée par un contrat de droit public pour une durée déterminée ou indéterminée et qui n'est ni stagiaire ni apprenti. Toutefois, la relation de service ne peut excéder une durée maximale de 36 mois. À échéance, le poste peut alors être régularisé.

Nous demandons à notre exécutif de bien vouloir consulter le Conseil municipal (en plénière ou en commission) à propos des points suivants :

- On nous propose de consacrer **CHF 300'000.-** pour soutenir les familles thônésiennes qui veulent offrir à leurs enfants des activités sportives et culturelles. C'est bien, mais nous insistons pour que ces dépenses ne se fassent pas sans que ce délibératif n'ait au moins préalable approuvé un règlement d'attribution.
- Vous avez insisté pour garder l'offre promotionnelle des **abonnements TPG** à la hauteur de CHF 75'000.-. Or, il est fort probable que la nouvelle loi cantonale soit appliquée dès le 1^{er} janvier 2025. Là encore, nous demandons à notre exécutif de bien vouloir expliquer aux Conseillers municipaux comment sera allouée cette subvention.
- Puisque vous voulez garder **les CHF 35'000.- de subvention en faveur de la culture intercommunale chênnoise** – sachant que cette année encore, il n'y a aucune raison de penser que cela va être utilisé, est-ce que notre exécutif pourrait, avec leurs collègues des Trois-Chêne, **étudier la possibilité de remettre le cinéma Le Forum d'aplomb** ?
Que coûterait une rénovation ? Serait-il possible de l'utiliser, non seulement pour projeter des films, mais également pour de petits spectacles ?
- Enfin, concernant **l'investissement de saunas** dans l'enceinte de la piscine : il faudrait expliquer au municipal comment seront gérés ces saunas. Quel personnel pour surveiller, nettoyer, gérer le planning ?

Parmi les plus grandes augmentations, nous noterons les différentes subventions qui s'élevaient à un peu moins de 9 millions de francs en 2021 et s'élèvent à près de 12 millions de francs dans ce budget. Plus de la moitié est consacrée à la jeunesse, mais nous notons également, avec satisfaction, que de plus en plus de fonds sont consacrés aux aînés.

Nous avons noté avec plaisir la subvention pour la création de 16 places en halte-garderie et un budget non négligeable (près d'un demi-million) pour la participation aux frais d'exploitation d'une crèche privée. **C'est bien, mais c'est un peu timide.**

Nous comprenons qu'il a fallu faire des choix. Mais fallait-il vraiment prévoir d'engager un **informaticien** alors que les frais de dédommagements au Service informatique de l'Association des communes genevoises (le SIACG) augmentent chaque année ? Pour le budget 2021, on nous expliquait que le dédommagement au SIACG allait augmenter de 11%. Un an plus tard, en 2022, le budget augmentait de 5,38%. Pour 2023, l'augmentation était de 27%. C'était 19% en 2024. Et il y a encore une augmentation prévue pour 2025.

De même, plutôt que d'augmenter le nombre d'**ingénieurs** ou d'augmenter les charges d'externalisation de l'entretien des espaces verts (on parle de CHF 396'000.- en plus par rapport aux comptes 2023), ne fallait-il pas consacrer un peu plus de notre budget à des places de crèche supplémentaires tant souhaitées par les jeunes couples thônésiens ?

Notre groupe applaudit l'encouragement des associations thônésiennes.

Mais nous ne pouvons que regretter de voir que ce budget prévoit de déboursier CHF **110'000.-** pour une association qui propose la mutualisation d'objets – alors que son activité dépend de subventions d'autres communes, subventions qui jusqu'à présent n'ont pas été accordées. Je ne suis pas certain que les autres associations qui reçoivent une aide de Thônex bénéficient du même avantage.

Un mot sur l'évolution de notre dette : lorsque nous avons rejoint ce délibératif, la dette du patrimoine administratif était d'environ 50 millions de francs. Ce budget affiche une dette de 87 millions de francs. Bien sûr, il a fallu payer pour des investissements qui avaient été votés lors de la précédente législature : l'extension de la Mairie, le nouveau bâtiment administratif, la réalisation des espaces publics et de l'école de Belle-Terre. Durant cette législature, nous avons voté de nouveaux investissements : l'acquisition de parcelles à la promenade des Oiseaux, l'aménagement du Nautica, l'aménagement de la voirie, le toit de l'école Pont-Bochet, le parc aqualudique...

Ce qui est préoccupant, c'est le fait que notre capacité d'autofinancement reste négative : nous devons emprunter pour financer nos nouveaux investissements. Ce budget 2025 ne fait pas exception. Ce n'est pas un beau cadeau que nous laissons à la prochaine législature.

Mesdames et Messieurs, le groupe PLR votera ce budget. Certaines augmentations budgétaires sont justifiées. Cependant, nous souhaitons que notre exécutif continue d'avoir une réflexion approfondie sur la répartition des ressources afin de prioriser les dépenses en fonction de l'évolution parfois changeante des besoins et attentes, notamment en matière de garde d'enfants, des Thônésiennes et Thônésiens.

M. da Silva offre quelques précisions au sujet de l'intervention du PLR. Le chèque famille a été estimé dans sa version maximale en termes de coûts, les CHF 300'000.- représente la simple multiplication du nombre d'enfants par le montant du chèque, soit 100 francs. Puisqu'il n'a pas vocation à être introduit avant la rentrée scolaire, ses modalités pourront être débattues durant premier semestre afin de non seulement mettre en place un règlement d'attribution, mais aussi une liste d'associations partenaires. La commune ira donc dans le sens conseillé par le PLR.

Concernant les TPG, le sujet a déjà abordé en commission. **M. da Silva** rappelle qu'un recours du PLR au niveau cantonal a causé la situation courante, où les communes doivent naviguer à vue sur la question. Il a été décidé de maintenir le montant pour parer à une éventuelle annulation de la gratuité. Si le recours vient à être écarté, la commune aura loisir de revenir tôt dans l'année en commission mobilité discuter d'une réallocation du montant, sachant que les services ont déjà travaillé sur une variante qui consiste à soutenir davantage les seniors et les actifs. Un plan existe donc en cas de gratuité, ainsi qu'une volonté politique de maintenir un type de soutien.

Pour ce qui est de Trois-Chêne Culture, **M. da Silva** rejoint M. Boux de Casson sur son désarroi de ne pas arriver à concrétiser des projets au niveau intercommunal. Ce n'est pas faute d'essayer, la commune a émis de multiples propositions mais s'est systématiquement heurtée au refus de Chêne-Bougeries ou de Chêne-Bourg. Seule Thônex n'a jamais refusé un projet intercommunal ces quatre dernières années.

En outre, derrière le terme « subvention » que M. Boux de Casson aime mobiliser lors des débats budgétaires se cachent de nombreuses prestations. Les 12 millions de francs de la rubrique couvrent des places de crèches, de haltes-garderies, des permanences informatiques pour les seniors, d'aide aux impôts, ainsi que toutes les prestations de la FASE, dont les centres aérés. Il s'agit donc d'un mythe que de croire qu'il est possible de faire des coupes dans les subventions sans réduire le nombre ou la qualité des prestations à la population. **M. da Silva** pense de plus que chaque subvention est pleinement mesurée dans ses effets, mais surtout dans ses nécessités pour la population thônésienne.

Finalement, les postes du service social sont abordés. Voilà plus de quatre ans que le plan de restructuration du service a été mis en place. Derrière les huit postes qui laissent apparaître une multiplication par quatre certes inquiétante en apparence, une assistante sociale dédiée aux seniors a été engagée. M. Boux de Casson a déclaré être ravi de l'augmentation de la manne financière pour les seniors, qui se concrétise aussi par des moyens humains pour coordonner l'action des associations et clubs d'aînés pour plus d'efficacité, et subséquentement plus d'économies. Ensuite, deux assistantes pour le tout public ont été engagées en fixe suivant une évaluation de six et huit mois respectivement, et aussi après avoir travaillé en tant qu'auxiliaires et à durée déterminée.

Aujourd'hui, **M. da Silva** déclare avec fierté que Thônex jamais distribué autant de fonds à sa population en coûtant aussi peu aux finances communales, puisque dans les CHF 400'000.- distribués annuellement, moins de CHF 40'000.- sortent du budget communal. Le reste sort de demandes de fonds qui ne peuvent être faites aux partenaires privés qu'en connaissance du réseau, avec des compétences professionnelles, ce qui nécessite aussi une certaine professionnalisation du service. A également été engagé un chargé de mission dans les quartiers, après trois ans de financement par le canton et une réussite indéniable sur le terrain. Son travail a notamment permis la mise en place de projets et la création d'associations qui profitent à la commune à un moment charnière, et qui n'ont presque rien coûté à la commune. Il convient d'internaliser aujourd'hui ce poste pour poursuivre la dynamique positive.

Finalement, pour coordonner une équipe et afin de ne pas retomber dans les travers du passé, il faut effectivement une cheffe de service. En outre, le service compte deux stagiaires puisque la commune est fière d'être une entreprise formatrice.

Voilà donc la « galaxie » du service social qui semble tant obséder M. Boux de Casson. **M. da Silva** pense que tout y est justifié, et surtout, tout a été présenté. Il renvoie aux procès-verbaux des différentes séances de commission pour établir qu'il s'est engagé il y a quatre ans dans un chemin très clair, et le CM avait bonne connaissance d'où M. da Silva souhaitait en arriver, ensemble, à la fin de la législature. La réalité est que cette vision se concrétise, et elle implique effectivement quelques efforts financiers. Ils sont cependant bien maîtrisés comme les comptes tendent à le prouver, et la commune peut être fière du chemin parcouru et de la maîtrise financière observée ces dernières années.

M. Uehlinger complète les remarques de da Silva en indiquant que le recours « du PLR » ne porte pas sur la loi en elle-même, mais sur la question de sa légalité étant donné le taux de gratuité offerte.

Il n'y a eu aucun recours contre le projet de loi, qui a été validé. En outre, le recours a été déposé par deux citoyens genevois, qui se trouvent malheureusement être au PLR et députés. **M. Uehlinger** tient à faire la distinction, et admet que ce recours a soulevé quelques tensions au sein de son groupe.

Concernant le SIACG, deux questions interpellent **M. Uehlinger**. Premièrement, celle de savoir pourquoi M. Boux de Casson n'a jamais demandé au SIACG venir présenter les réalités de son fonctionnement. **M. Uehlinger** se trouve être le Président du SIACG. Il donne un rappel des entités de l'Association des communes genevoise ACG, soit le GIAP, le CIDEC, et le SIACG. Ce dernier est le service informatique de l'Association des communes genevoises. Toutes les entités présentent un budget devant l'entier des magistrats communaux, qui sont donc chacun votés par 137 magistrats communaux, certes avec des pondérations, mais le fait est que ces budgets sont vus et revus. En tant que président du SIACG, si des communes ont questions à lui adresser, elles le convoquent. La dernière commune que **M. Uehlinger** a visité à ce titre est Meyrin, qui se demandait pourquoi elle payait des informaticiens, ainsi que des prestations importantes au SIACG. Pour information, Meyrin compte 600 employés, car leur politique a été de tout municipaliser : la voirie, les crèches, les fondations diverses comme celle du logement, soit une politique publique voulue différente. Naturellement, elle payait de nombreux informaticiens et une cotisation importante au SIACG. La raison de l'augmentation générale de la cotisation au SIACG réside dans l'augmentation des données dans les boîtes aux lettres électroniques ces dernières années et de l'augmentation du nombre de ces boîtes aux lettres.

Aujourd'hui, **M. Uehlinger** avance que, de la même manière qu'un drame sur la voie publique suscite l'engagement d'APM, une cyberattaque devrait augmenter les besoins en cybersécurité. Le fait est qu'adapter les moyens liés aux problèmes coûte cher. Par exemple, la mise à jour de licences Microsoft que n'avaient pas certaines communes a été onéreuse. Le choix politique a pourtant été pris de choisir des licences récentes, modernes, et qui bénéficient d'un suivi. Ce choix a été contesté car certaines personnes n'aimaient pas confier l'entièreté de l'informatique à des GAFAs, alors que des programmes libres existent. Cependant, garantir la sécurité de ces programmes libres est aussi très onéreux.

M. Uehlinger conclut son intervention en invitant de nouveau M. Boux de Casson à demander aux institutions de venir l'année prochaine, plutôt que de faire des remarques chaque année sur l'augmentation de ces frais.

M. Stark explique qu'il s'exprime durant la séance en plénière plutôt qu'en commission car il est indépendant. Il remercie en outre le service comptable pour son excellent travail, et M. Zeder en particulier.

M. Calame réagit à l'intervention de M. Boux de Casson sur les diverses augmentations en arguant qu'il n'a pas fait un calcul similaire avec les jetons de présence. Si l'amendement de M. Stark est accepté, ils auront augmenté de 73% depuis la dernière législature. Hormis cette boutade à fond certes politique, **M. Calame** demande une suspension de séance à la fin de la discussion sur le budget pour que les groupes puissent discuter des amendements, puisqu'ils n'ont pas été débattus au préalable.

M. Knörr donne lecture de la prise de position de l'UDC.

Si sœur Anne ne voyait que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie ! Nous, nous avons observé avec appréhension nos chiffres qui rougeoient. Nous nous apprêtions à entendre des excuses à la Bruno Le Maire et des explications à la Michel Barnier !

Rien de tout cela au contraire, en commissions une situation exposée avec rigueur, un argumentaire clairement étayé. Bref, la balle est dans notre camps ! Ce n'est pas la première fois que nous affrontons un budget dans le rouge ! Nous avons la capacité de retourner la situation. À la condition sine qua non que pour l'instant, nous évitions de sombrer dans des projets excessifs de l'acabit d'un pumtrack, d'un skate park !

Nous ne saurions terminer cette prise de position sans applaudir notre Conseiller administratif et le remercier pour sa prestation, féliciter l'ensemble de notre administration pour son travail, son excellence et plus particulièrement Messieurs Zeder et Giroud, piliers de la comptabilité.

Monsieur Zeder qui ce soir, comme une majorité d'entre nous autour de cette table, a participé à son dernier budget.

Par le passé, j'avais qualifié Monsieur Zeder de « Lucky Luke » de la comptabilité tellement sa maîtrise des dossiers, ses connaissances et son efficacité lui permettaient de dégainer les réponses à la seconde où nous posions les questions. D'année en année, cette maîtrise n'a jamais été prise en défaut. Encore merci !

M. Boux de Casson revient sur quelques points qu'il a soulevés comme les CHF 300'000.- du chèque famille ou la subvention aux TPG. Ils ont certes faits l'objet d'accords en commission, mais il voulait préciser la position du PLR en plénière. Concernant la cohésion sociale, **M. Boux de Casson** a toujours applaudi la manière dont M. da Silva a structuré le service. Effectivement, le PLR a l'impression que le recrutement va un peu trop vite, mais va néanmoins voter le budget. Pour le SIACG, il comprend le service mais c'est précisément parce que la commune paie une cotisation importante qu'elle devrait en bénéficier, bien que M. Boux de Casson comprend bien qu'il y ait besoin d'un minimum de prestations sur place.

M. Uehlinger indique qu'un benchmark/test comparatif avait été effectué il y sept à huit ans sur le coût de l'informatique dans les communes et dans le privé. Les investissements en informatique par les communes étaient essentiellement le double de ce qui était pratiqué par des entreprises comme Nestlé, Novartis ou une compagnie d'assurance. Il en ressort qu'une certaine efficience communale existe mais reste invisible, et le coût par prestation est cependant plutôt bon marché par rapport au privé. Pour information, ce test a été effectué par une entité extérieure, sérieuse et indépendante. Il commence néanmoins à dater quelque peu.

Mme Mancini rebondit sur quelques notions. Le groupe PLR s'interroge effectivement sur l'évolution de la masse salariale de manière globale. En effet, il existe plusieurs postes que des gens ont pris depuis plusieurs années, et qui se trouvent au plafond des grilles salariales. Si la masse reste la même, une évolution importante peut être prévue en raison des annuités versées chaque année. Le PLR souhaite ainsi plus de transparence sur les postes et cahiers des charges, ce qui légitimerait chaque poste et chaque personne dans sa fonction, et permettrait une meilleure compréhension des CM.

M. Uehlinger s'attendait à une telle question, raison pour laquelle il a fait apparaître la statistique des pourcentages de masse salariale par rapport au budget. Il s'attendait à une augmentation étant données les décisions prises ces dernières années, mais les chiffres montrent que la commune reste dans une tendance plutôt stable. Il suggère à nouveau que ce pourcentage soit une référence à l'avenir, un critère pourrait être qu'il ne devrait pas dépasser une certaine proportion de la masse du budget total.

M. da Silva rejoint Mme Mancini sur le besoin de transparence, qu'il a toujours mis en avant dans ses présentations. Lorsqu'il vient en commission sociale présenter un projet, il lui est demandé de ne pas en aborder les aspects financiers. Il a souvent dérogé à cette demande comme lors de la dernière séance de sécurité territoriale où il a chiffré les investissements nécessaires pour le matériel des sauveteurs auxiliaires. **M. da Silva** procède de cette manière car il est conscient que les informations ne circulent pas toujours entre les élues et élus siégeant en commission des finances, qui doivent faire le lien avec le suivi des projets dans les commissions thématiques.

Il est aussi conscient que les rapports de commissions ne sont pas toujours lus avec l'attention qu'ils méritent, et souvent seules leurs conclusions sont écoutées lors du CM en plénière. Il ne peut cependant pas accepter que certaines personnes disent découvrir la situation lors des votes ou des discussions budgétaires. Personne ici ne tombe des nues. Personnellement, il a avancé des chiffres dans des commissions qui n'ont rien de financières et n'a jamais, à deux exceptions près, été saisi pour des précisions en lien avec les projets en commissions. Ces dernières sont alimentées presque uniquement par le CA. **M. da Silva** comprend le besoin de transparence et de précision, et il invite les CM à faire usage de leurs droits en commission et de poser des questions. Cela éviterait des quiproquos et des discussions de sourds sur le vote du budget en plénière.

M. Boux de Casson réagit aux propos de M. Calame en établissant qu'il lui semble que durant ses commissions, il touchait 80 à 90 francs durant le covid. Les chiffres étaient d'ailleurs plus bas durant cette période particulière et il faut comparer ce qui est comparable. Ainsi, l'augmentation est plutôt de 100.- à 120.-, soit 20%. **M. Calame** répond qu'il a effectué le calcul en comparant le montant des jetons de 2015 à celui de 2020.

M. Piguet entend bien la remarque de Mme Mancini et la rejoint sur le fait que l'information sur la masse salariale soit détaillée en commission des finances. Il se déclare en outre dubitatif sur le propos de **M. Uehlinger** concernant un pourcentage de référence de la masse salariale par rapport au budget total, car les variations et les cycles des investissements en infrastructures sont trop volatiles pour que la masse salariale reste un pourcentage stable du budget total.

La séance est suspendue à 22h10 et reprend à 22h18.

M. Uehlinger avance que l'idée d'un pourcentage de référence était juste une suggestion de sa part. D'autre part, en commission des finances, un tableau qui répertorie tous les postes de l'administration, avec les augmentations et diminutions, les nouveaux postes envisagés et les équivalents plein temps ; une transparence sur les postes est donc donnée.

M. Calame indique que Le Centre-Vert'Libéraux ne s'opposera pas à l'augmentation des jetons de présence, mais souhaite que la majoration au-delà de deux heures de séance soit discutée de manière sereine en commission des finances. Concernant la suppression de la subvention à la Manivelle, le groupe rappelle qu'il s'agit d'un montant maximum mis au budget 2025, sans obligation de dépense. Les commissaires ont été actifs pour demander que la Manivelle trouve d'autres subventions, et Le Centre-Vert'Libéraux souhaite laisser à l'association la possibilité de se développer sur la commune et d'offrir ses services à la population. Ainsi, le groupe préconise le maintien de la rubrique à CHF 110'000.- et le CM pourra étudier en 2026-2027 ce qui est proposé en fonction de comment la Manivelle aura trouvé comme autres sources de financement.

M. Camuglia indique que le groupe de l'Alternative s'oppose à l'amendement du PLR concernant la Manivelle. Concernant les jetons de présence, l'Alternative partage la position du Centre-Vert'Libéraux et souhaite en discuter en commission des finances.

M. Stark souhaite mieux comprendre la proposition de M. Calame, qui accepte le passage à CHF 120.-, mais souhaite discuter de la majoration de 50% au-delà de deux heures. Il demande quand en débattre puisque le changement est prévu pour la prochaine législature en cas d'acceptation et serait mis dans le budget 2025. **M. Uehlinger** avance que la proposition de M. Calame vise à ne pas abuser du système en faisant tourner l'horloge et en posant, par exemple, une question pour que la séance dépasse les deux heures. Il s'agirait donc de discuter des modalités en commission, une proposition que **M. Uehlinger** trouve saine. Pour ce qui est du calendrier, une commission finances est prévue en décembre.

M. da Silva suggère à titre personnel que l'entrée en vigueur du changement se fasse au premier juin, comme il en a été coutume dans cette assemblée. Les CM ne s'augmentent pas eux-mêmes, mais leurs successeurs. Il reste donc six mois pour discuter de l'augmentation. **M. Calame** précise que son groupe ne s'oppose pas à l'augmentation de la rubrique budgétaire telle que proposée, mais souhaite la discuter en commission des finances. Il confirme le propos selon lequel de telles augmentations ont toujours eu lieu à la nouvelle législature, ce qui laisse plusieurs séances pour en discuter. Le point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine. **M. Stark** objecte que le budget est voté à partir du premier janvier, alors que M. Calame semble vouloir le couper en juin, ce qui n'a pas de sens selon lui. Il lui semble qu'une majorité du CM s'accorde à approuver l'augmentation, il suggère donc de la voter pour le 1^{er} janvier, et les modalités de la majoration pourront être débattues par la suite. Il ajoute qu'il ne pensait pas à abuser du système mais a simplement constaté que plusieurs séances ont dépassé les deux heures.

M. Calame rappelle qu'un vote de budget représente une autorisation de dépenser, pas une obligation. Par exemple, une personne engagée au 1^{er} juin suite à une décision prise l'année précédente ne sera pas rémunérée à partir du 1^{er} janvier. La commune a toujours changé les jetons de présence à la nouvelle législature, et la commission des finances aura loisir d'en discuter tranquillement comme il a été décidé de discuter du sauna en commission, même si le montant est voté ce soir.

M. Boux de Casson remarque que, sauf erreur, les nouveaux salaires des exécutifs entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier. Ainsi, il ne voit pas pourquoi il n'en irait pas de même avec les CM.

Vote des amendements

➤ **Par 7 voix, 16 voix contre et 1 abstention, la suppression de la rubrique 779.2.363 La Manivelle, subvention de fonctionnement, chiffrée à CHF 110'000.- est refusée.**

➤ **Par 20 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, l'augmentation de la rubrique 011.0.300 jetons de présence, de CHF 73'000.- à CHF 90'000.-.**

Le Président soumet ensuite les différents objets du budget 2025 au vote, à commencer par la fixation du montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux.

Délibération

fixation du montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs
et Conseillers municipaux

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2025,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 12 novembre 2024

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour et 3 abstentions,

1. De fixer pour 2024, le montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs à CHF 312'000,-.
2. De fixer pour 2024, le montant des jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux à CHF 90'000,-.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

Délibération 231 DA-24-144

- vu le préavis favorable émis par la commission des finances du 12 novembre 2024,

- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

Par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de CHF 62'878'913,- aux charges et de CHF 60'369'572,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 2'509'341,-.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante :

- résultat opérationnel de CHF 2'509'341.-
- résultat extraordinaire de CHF 0.-.

Par 24 voix pour, soit à l'unanimité

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 44 centimes.

Par 14 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions

3. De fixer le taux des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 100 centimes.

Par 23 voix pour, 1 abstention

4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de CHF 8'842'908,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

Par 19 voix pour, 5 abstentions

5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables

M. Uehlinger présente ses remerciements à M. Giroud, qui prend les données dans les différents services. En outre, M. Uehlinger exerce depuis une année et demie deux activités politiques, et MM. Zeder et Giroud se sont montrés particulièrement disponibles. **M. Uehlinger** tient à remercier M. Zeder, avec lequel il a partagé 15 ans d'expériences. Il se rappelle de ses premiers comptes, qu'il a dû défendre dix jours après son élection alors que ses connaissances en la matière étaient quasiment nulles. M. Zeder lui a offert deux livres pour se mettre à niveau, qu'il a lu en long et en travers. La matière était dure à comprendre pour son esprit cartésien. Il se souvient avoir déclaré que pour lui, 1+1 égalent toujours 2, et M. Zeder lui a répondu qu'en comptabilité, « 1+1, ça fait ce que tu veux ». Avec le temps, il s'est habitué au domaine. Hormis cette anecdote, M. Zeder a fourni un grand travail pour tout le monde, prépare des perspectives, montre les risques courus, etc. Pour avoir vu comment les choses se passent dans d'autres communes, **M. Uehlinger** souligne la chance d'avoir M. Zeder pour répondre aux questions et préparer les budgets. La succession, bien que difficile à assumer, sera assurée par une transition.

D'ailleurs, M. Zeder sera encore là pour les comptes 2024, même s'ils sont prévus après son départ à la retraite.

Les remerciements de **M. Uehlinger** sont ponctués d'une acclamation de la salle en l'honneur de M. Zeder.

12. Ouverture d'un crédit pour les aménagements complémentaires d'un parc public et de voirie au chemin du Chablais et cession de la future parcelle 6973 (parcelle 3312B et 3313A) et 3351 de Thônex au domaine public communal

M. Kilcher contextualise l'historique de la parcelle en indiquant qu'il s'agit d'un PLQ qui englobe la zone, dont les immeubles récemment construits entre François-Jaquier et le chemin du Chablais, avec une dernière réalisation sur ce chemin, qui débouchera sur une donation au domaine public communal du bout de terrain qui se trouve en diagonale de l'écopoint du chemin des Deux-Communes. La donation permet d'organiser l'espace public. Le terme « parc » est plutôt ambitieux, il s'agit en fait d'un accord commun entre les promoteurs et la commune pour agencer la surface de manière correcte pour les piétons, et offrir notamment la possibilité de profiter d'un banc et installer un éclairage. En résumé, le projet devisé et réalisé par les promoteurs a été évalué aux alentours des CHF 500'000.-. La quote-part pour la commune est d'environ CHF 200'000.-. Dans le détail, la quote-part que la commune financera correspond à CHF 100'000.- de végétaux, CHF 55'000.- de mobilier urbain, et une avance CHF 20'000 a déjà été versée. Il est à relever que la commune bénéficiera d'un subventionnement intercommunal du FIDU de CHF 27'000.-, étant donné que cette petite parcelle nu à bâtir se trouve dans le périmètre d'entretien de la commune. Il existe un enjeu de faire un aménagement paysager spécifique étant donné l'entrain du CM à participer à la réalisation de certains parcs. En réalité, ce projet n'en est pas réellement un, il s'accorde plutôt avec des parcelles privées pour lesquelles des promoteurs privés continuent leur déploiement. Il s'agit juste de l'opportunité de pouvoir minimiser les frais pour la commune en s'associant aux promoteurs pour compléter un engagement sur cette petite zone, intitulée de manière dithyrambique « parc ».

Le Président indique que ce point n'étant pas passé en commission, son entrée en matière est soumise au vote.

➤ **Par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, l'entrée en matière sur l'ouverture d'un crédit pour les aménagements complémentaires d'un parc public et de voirie au chemin du Chablais et cession de la future parcelle 6973 (parcelle 3312B et 3313A) et 3351 de Thônex au domaine public communal est acceptée.**

Discussion

M. Peyraud remarque qu'il existait un parc à chien derrière les Deux-Communes et se demande s'il serait intéressant d'en faire un dans cet espace. **M. Kilcher** indique que dans le cadre du parc Marcelly, soit une zone de 60 à 100 mètres de distance avec l'espace en question, un parc à chiens est prévu et sera prêt avant que les aménagements de la petite parcelle.

La parole est donnée à M. Thomas pour lecture de la délibération.

Délibération

Ouverture d'un crédit pour les aménagements complémentaires d'un parc public et de voirie au chemin du Chablais et cession de la future parcelle 6973 (parcelle 3312B et 3313A) et 3351 de Thônex au domaine public communal

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- vu le plan localisé de quartier 29'891 rue François-Jacquier, chemin du Chablais adopté par le Conseil d'Etat le 20 août 2014, situé pour partie sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg et pour partie sur celui de la Ville de Thônex, qui se développe par étape ;
- vu les immeubles déjà construits sur la rue François-Jacquier, qui ont fait l'objet d'une convention conclue entre les Communes de Chêne-Bourg et Thônex et les promoteurs, validée par le FIE, par laquelle les communes ont délégué la réalisation des aménagements extérieurs sur les parties de parcelles à céder au domaine public et grevées de servitudes de passage public, financés au moyen d'une exonération de la taxe d'équipement (1^{ère} étape) ;
- vu la DD 325'368/1 en cours d'instruction, prévoyant la construction de deux immeubles de logement - parking souterrain relié à un parking existant - aménagement d'un parc public - sondes géothermiques - abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt (RCVA) sur les parcelles 3312 et 3313 de Thônex, avec des aménagements extérieurs sur les parcelles 3312, 3351, 6779 et 6817 ;
- attendu que le projet d'aménagements extérieurs, élaboré par Deprade en étroite collaboration avec la Ville de Thônex, s'inscrit dans la continuité de ceux réalisés dans la 1^{ère} étape, lors de laquelle des éléments préparatoires et préalables ont été mis en attente sur la parcelle 6817 et 3312 de Thônex en vue de la réalisation d'un parc public ;
- vu le financement sollicité auprès du FIDU pour les aménagements de l'espace public, qui ne peuvent être financés par le FIE, portant sur une surface de 546 m², subventionnée à concurrence de 50.- le m², soit 27'300 CHF ;
- vu les aménagements complémentaires souhaités par la Ville de Thônex pour offrir un parc de qualité aux habitants du quartier et la requalification du chemin du Chablais nécessitant l'ouverture d'un crédit ;
- vu le projet de convention négociée entre le promoteur et la Ville de Thônex en vue de déléguer à ce dernier la réalisation des aménagements sur les parcelles à réaliser avec la construction des immeubles et qui seront cédées avec les parcelles concernées à la Ville de Thônex à l'issue des travaux, moyennant l'exonération de la taxe d'équipement ; projet de convention qui est en cours de validation par le FIE ;
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique comprenant le plan de situation, le dossier de mutation, le contexte et le détail du remaniement parcellaire à réaliser ;

- vu le préavis favorable à la commission des finances du 19 novembre 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de 200'000,- CHF pour financer les travaux complémentaires à réaliser sur le périmètre du PLQ 29'891 - rue François-Jacquier, chemin du Chablais- et plus particulièrement les parcelles 3312, 3313, 3351 6817 et dp 5720 pour la réalisation d'un parc public et la requalification des voiries et cheminements sur la base du projet Deprade, élaboré et réalisé par le promoteur en collaboration et sur délégation de la Ville de Thônex dans le cadre de la construction des immeubles DD 325'368.
2. De comptabiliser la dépense énoncée au point 1 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense énoncée au point 1, dont à déduire la subvention du FIDU estimée à 27'300,- CHF soit un montant total net de 172'700,- CHF au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 342.330 dès la première année d'utilisation du parc public estimée en 2026.
4. D'accepter la cession gratuite à la Ville de Thônex de la parcelle 3351 de 197 m2 de Thônex et la future parcelle 6973, issue du dossier de mutation DM 3/2023 établi par le bureau de géomètres officiels Haller et Wasser qui pourrait encore être légèrement modifiée.
5. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de la réquisition nécessaire à cette opération.

13. Constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6462 de Thônex pour des couverts à vélos et trottinettes – chemin du Seigle

M. Kilcher remarque que, comme le point précédent, il s'agit d'un sujet éminemment technique. Le chemin du Seigle est perpendiculaire à l'école de Belle-Terre où se trouve un emplacement pour trottinettes et un abri pour vélos. Dans une volonté de mettre en conformité ces équipements, l'administration s'est rendue compte que les parcelles en question ne disposaient pas d'une servitude pour la commune, étant en possession du canton. Il est donc formellement requis de passer par cette étape pour permettre l'aménagement de ces couverts à vélos/trottinettes.

Le Président soumet l'entrée en matière au vote, l'objet n'étant pas passé en commission.

➤ **Par 22 voix pour et 1 voix contre, l'entrée en matière sur la Constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6462 de Thônex pour des couverts à vélos et trottinettes – chemin du Seigle est acceptée.**

En l'absence de prise de parole, **M. Bickel** donne lecture de la délibération.

Délibération

Constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6462 de Thônex pour des couverts à vélos et trottinettes – chemin du Seigle

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu la mise en exploitation des équipements extérieurs de l'Ecole de Belle-Terre pour les deux roues non motorisés (vélos et trottinettes) sur le chemin du Seigle ;
- Vu le manque de praticité de ces équipements réalisés sur la parcelle 6462 de Thônex, propriété de l'Etat de Genève ;
- Vu le projet d'équipement amélioré élaboré par le service technique qui a été soumis à l'Etat de Genève – Office cantonal des bâtiments pour pouvoir déposer une APA permettant la réalisation de couverts et la pose de nouveaux modules pour pouvoir attacher les vélos et trottinettes ;
- Attendu que l'Etat de Genève qui a donné son accord et signé, en qualité de propriétaire l'APA 334'362/1, entrée en force le 12 septembre 2024, a exigé la constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Thônex, afin qu'elle soit propriétaire et seule responsable de ces couverts et des espaces se trouvant sous lesdits couverts.
- Vu le plan de servitude établi par le bureau HCC géomètres officiel qui a été validé par l'Etat ;
- Vu le projet d'acte notarié de constitution de servitude élaboré par Me Sandrine Chatelanat, qui a également été validé par l'Etat de Genève tant par l'OBA que par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière ;
- Attendu que les travaux et les frais liés à cette opération sont financés par le budget de fonctionnement ;
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique comprenant le plan de situation, le dossier de mutation, le contexte et le détail du remaniement parcellaire à réaliser ;
- vu le préavis favorable à la commission des finances du 19 novembre 2024 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter la constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6462 sur la base du plan de servitude établi par le bureau de géomètres officiels HCC qui pourrait être encore légèrement modifié, afin de permettre à la Commune de réaliser les couverts à vélos et à trottinettes, conformément à l'APA 334'362/1.
2. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de la réquisition nécessaire à cette opération.

14. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 589'200.- pour le versement d'une contribution 2025 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné aux subventions d'investissement des communes genevoises.

M. Uehlinger rappelle que la Commune de Thônex reçoit plus de recettes du FIDU qu'il n'y contribue. La contribution est d'ailleurs presque obligatoire, que toutes les communes votent comme délibération mais qui imposée, *in fine*, par l'État en cas de refus.

M. Calame donne lecture de la délibération.

Versement annuel au FIDU demande d'un crédit
d'engagement de CHF 589'200.-

- Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;
- Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

- Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;
- Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;
- Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;
- Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 589'200.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements rubrique (0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2026.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.

15. Désignation des président-es, vice-président-es et suppléant-es pour les votations prévues en 2025

M. da Silva donne lecture des postes de présidentes et de présidents pour les votations prévues en 2025, issus du document établi le 9 février et qui se trouve sur cmnet (cf. annexes).

M. Bickel aimerait savoir si les rôles des personnes inscrites restent inchangés le 28 septembre et le 30 novembre, indépendamment du fait que ces personnes soient réélues ou non. **M. da Silva** répond par l'affirmative et ajoute que puisqu'il s'agit de votations populaires et non d'élections, il n'existe pas de problèmes ou de contradictions à ce que les personnes inscrites tiennent une fonction au local de vote.

La parole est donnée à M. Thomas pour lecture de la délibération.

Désignation des présidents-es, vice-présidents-es et suppléants-es
pour les votations prévues en 2025

- Vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents-es, vice-présidents-es et suppléants-es des locaux de vote ;
- Vu l'article 33, alinéa 1 et alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui stipule entre autres une juste répartition entre les diverses tendances politiques ;
- Vu le courrier du service des votations et élections du 16 août 2024 ;
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, 1 abstention

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléances du local de vote de Thônex, pour l'année 2025 qui se présente comme suit : (voir annexe)

Le Président indique qu'étant donné l'heure de 22h58, et par équité envers les différents motionnaires à l'ordre du jour, il propose de traiter toutes les motions lors du CM de décembre.

Mme Moro indique que le PLR est d'accord de reporter les motions, mais s'il s'agit de traiter seulement les motions, le groupe est en faveur de les reporter encore au CM suivant. **Le Président** indique que le bureau se chargera de regarder s'il existe une nécessité de tenir un CM en décembre.

Comme annoncé, le Président passe au point 20 de l'ordre du jour.

20. Propositions du Conseil administratif

Néant.

21. Questions écrites

Réponses aux dernières questions écrites

M. Uehlinger donne lecture des réponses aux questions écrites de M. Bickel sur la Cour des comptes et le Comptoir immobilier (cf. annexes).

Nouvelles questions écrites

Mme Alimi donne lecture de sa question écrite sur l'Union des villes genevoises.

L'Union des villes genevoises (UVG) est une association regroupant actuellement huit villes du canton de Genève (Carouge, Genève, Lancy, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Vernier, Versoix). Elle est un espace de collaboration et d'échanges fructueux entre communes pour mieux prendre en compte l'importance des enjeux urbains dans la politique cantonale, que ce soit en matière de compétences ou de gains d'autonomie pour les communes. En effet, les villes genevoises jouent un rôle essentiel dans les politiques publiques, délivrant des prestations concrètes au bénéfice de la population, dans les domaines para et périscolaire de la petite enfance, de l'aide sociale de proximité, des activités proposées aux jeunes, aux familles, aux seniors, de la construction et l'exploitation d'infrastructures sportives et culturelles, ainsi que d'espaces verts et de loisirs, ou encore de la gestion de l'espace public, de la mobilité, ou de la sécurité de proximité.

Par ailleurs, l'action de l'UVG est complémentaire à celle de l'Association des communes genevoises (ACG) qui regroupe, elle, de manière institutionnelle la totalité des 45 communes. L'ACG représente donc l'intérêt commun de l'ensemble des 45 communes (défini de manière majoritaire via son comité et son assemblée générale), alors que l'UVG focalise son attention sur les besoins et spécificités des communes urbaines. L'entente entre l'UVG et l'ACG est bonne ; en témoigne d'ailleurs la présence de la présidente de l'ACG Karine Bruchez, à l'assemblée générale de l'UVG du samedi 16 novembre, signe de la bonne collaboration et estime réciproque. Les magistrats des villes qui ont adhéré à l'UVG sont par ailleurs très actifs et impliqués également dans les activités et instances de l'ACG.

L'adhésion à l'UVG s'effectue sur une base volontaire et concerne toutes les villes de plus de 10'000 habitants et/ou une densité de plus de 1'500 habitants au mètre carré. Les 15 villes genevoises éligibles à l'UVG représentent 85% de la population du canton de Genève.

Considérant

- Le rôle et l'importance des villes dans le canton de Genève ainsi que leurs contributions aux enjeux clés pour le développement harmonieux, inclusif et durable du canton,
- [que] la ville de Thônex fait partie des 15 villes genevoises éligibles,

Questions

1. Pourquoi la ville de Thônex ne fait pas partie de l'UVG ?
2. Est-ce que le CA pourrait entrer en matière à court-moyen terme à adhérer à l'UVG ? Si non, pourquoi ?

Ayant rencontré à l'UVG sa présidente et ses membres, ces derniers m'ont affirmé qu'ils seraient ravis d'accueillir de nouvelles communes urbaines si la demande leur en est faite.

M. Knörr donne lecture de sa première question écrite.

Correspondants de nuit

Lors de la séance commune « Sécurité municipale » et « Cohésion sociale » du 15 octobre de cette année, nous ont été présentés les « bilans de la période estivale juin-juillet-août 2024 de la police municipale et du service de la cohésion sociale.

Dans le bilan de la cohésion sociale, nous apprenions que nos correspondants avaient réalisé 246 « veilles sociales ».

Questions :

- 1) En quoi consistent ces veilles sociales. Quelles en sont les missions ?
- 2) Combien de temps durent-elles ?
- 3) Quel est l'effectif engagé durant ces veilles sociales ?
- 4) Les correspondants de nuit travaillant du jeudi au samedi de 18h00 à 20h00, quelles sont les heures durant lesquelles sont organisées ces veilles sociales ?

M. Knörr donne lecture de sa deuxième question écrite.

Pétition

À l'ordre du jour du Conseil municipal du 14 mai 2024 figurait une pétition intitulée : « Pétition pour un renforcement de la sécurité des chemins du Curé-Desclouds, du Bois-des-Arts et de l'avenue des Verchères ».

Lors des débats, un vote a été formulé et par 16 voix pour et 1 abstention, la proposition du bureau qui demandait que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif, afin que ce dernier la traite mais aussi l'adresse à l'autorité cantonale dans le but que cette dernière en prenne connaissance, en tire les conclusions nécessaires et informent les pétitionnaires du suivi donné.

Questions :

- 1) Qu'est-il advenu de cette pétition ?
- 2) Quel a été son cheminement ?
- 3) Quant a-t-elle été transmise « aux autorités cantonales afin de réponse » ?
- 4) Les autorités cantonales ont-elles répondu ?
- 5) Dans l'affirmative, quelles ont été les réponses ?
- 6) Dans la négative, l'absence de réponse a-t-elle été motivée ?

M. Knörr donne lecture de sa troisième question écrite.

Effectif de la police municipale de Thônex

Voici maintenant plus de 40 ans que du personnel en uniforme, détenteur de pouvoirs de police, travaille et patrouille sur le territoire de notre commune/ville.

Au début, il s'agissait d'agents municipaux, descendants des gardes champêtres, des gardes ruraux. Petit à petit, leurs compétences évoluant, ils ont gagné en importance, comblant déjà à l'époque le terrain abandonné par la République et Canton de Genève.

Beaucoup l'ignorent, mais de 1996 à 2000, nos agents patrouillaient vêtus de pièces d'uniforme sur lesquelles figurait en grand « Police municipale ». Ils arboraient des badges et épaulettes avec la même inscription. À l'époque, la loi l'autorisait même sans l'aval du canton. Les maires disposaient alors de « pouvoirs de police » à compétences égales avec un commissaire de la police cantonale.

Puis sont arrivés les agents de sécurité municipaux : même fonction mais une forte croissance des compétences grevées du lourd handicap de ne plus être perçus par la population comme des auxiliaires de l'autorité publique, mais comme de simples vigiles.

Aucun texte légal de référence ne le précisait, mais lors des négociations entre la fâtière des communes et le gouvernement central du canton, pour une efficacité jugée optimale, le ratio ASM/population prévu devait être à terme de 1 ASM pour 3'000 habitants.

2010 a vu l'arrivée des polices municipales ! Fin d'une Genferei remplacée par une autre et montée en puissance de ces « petites polices » de plus en plus souvent seules en premières lignes. Encore une fois, face à la désertion de la puissance cantonale, les missions, les compétences évoluent !

Depuis, dans les niches, les sombres bureaux, les alcôves, les couloirs humides de la politique se murmure – discrètement car l'avouer serait reconnaître la montée non pas de l'insécurité mais bien de la criminalité – un nouveau ratio de 1 policier municipal pour 1'000 habitants.

Aucune commune n'a les capacités pour atteindre ce but, mais aucune commune ne peut abandonner ses citoyens à la « loi de la rue ».

Questions :

En précisant que les nombres demandés ne sont pas ceux de l'effectif au complet du service de police municipale de Thônex, mais bien du nombre de policière et policiers municipaux en uniforme de police municipale disposant de toutes les prérogatives de policières et policiers municipaux, donc aptes à sécuriser nos rues !

- 1) *Quel était le nombre total de policières et policiers municipaux de Thônex au début de cette législature, soit le 1^{er} juin 2020 ?*
- 2) *Quel était le nombre total de policières et policiers municipaux de Thônex au 1^{er} janvier 2021 ?*
- 3) *Quel était le nombre total de policières et policiers municipaux de Thônex au 1^{er} janvier 2022 ?*
- 4) *Quel était le nombre total de policières et policiers municipaux de Thônex au 1^{er} janvier 2023 ?*
- 5) *Quel était le nombre total de policières et policiers municipaux de Thônex au 1^{er} janvier 2024 ?*
- 6) *Quel était le nombre total de policières et policiers municipaux de Thônex au 1^{er} juin 2024 ?*
- 7) *Quel était le nombre total de policières et policiers municipaux de Thônex ce soir mardi 26 novembre 2024 à 20h00 au début du Conseil municipal ?*
- 8) *Y a-t-il des départs ou de nouveaux engagements prévus avant la fin de cette législature ?*

22. Propositions individuelles

M. Bickel a une proposition pour mieux soutenir le théâtre auprès des classes thônésiennes. Actuellement, seul leur déplacement est soutenu, et M. Bickel aimerait que, dans la mesure des possibilités budgétaires, la participation/entrée aux spectacles soit aussi subventionnée, comme le fait la commune de Chêne-Bourg.

M. Kilcher prend note de la demande et analysera comment la structurer dans le nouveau budget voté.

M. da Silva rappelle que dans le budget voté ce soir figurent CHF 12'000.- attribués à Théâtrochamp, une association dont une part du financement est variable en fonction des spectacles livrés aux écoles. En outre, dans le cadre de festivals tels que les Schubertiades, des contreparties sont négociés avec les artistes pour qu'ils interviennent directement dans les classes. Il ne s'agit certes pas de spectacles en soi, mais l'expérience est probablement encore plus enrichissante, permettant un contact direct entre élèves et artistes. De plus, dans le cadre du soutien via le Fonds d'arts, une bourse culturelle est lancée avec un appel à projets qui vise aussi à inciter un rapprochement dans lequel les écoles sont incluses. Ainsi, des démarches sont en cours, et comme M. Kilcher l'a indiqué, la demande de M. Bickel fera l'objet d'une analyse plus profonde.

M. Stark s'enquiert de l'état travaux suite au dégât d'eau à la salle omnisports de Belle-Terre. Il demande aussi si un nouveau gérant a été trouvé pour le restaurant du CSSM. Finalement, il souhaite savoir s'il existe des nouvelles des enfants accidentés lors de la collision à l'entrée du parking du CSSM.

M. Uehlinger répond à la première question sur Belle-Terre en indiquant que des experts sont venus. Le séchage de la chape a été plus long que prévu, mais est terminé. La salle est actuellement en cours de reconstruction, dont l'essentiel sera financé par assurances.

M. Kilcher répond à la deuxième question en informant que les premières conditions et garanties de fonds exigées des dossiers étaient trop élevées, puisqu'un seul dossier avait soumis d'ici la rentrée de septembre. Il a été décidé d'adapter les conditions et de réduire les garanties exigées des soumissionnaires lors du dernier bureau. Dans 15 jours, un état des lieux des dossiers soumis sera donné. **M. Kilcher** avertit néanmoins qu'il ne faut pas se faire d'illusions et qu'une ouverture est prévue au plus tôt au deuxième ou au troisième mois de 2025.

Concernant les personnes impactées par l'accident, elles sont les deux rentrées à leur domicile et une nécessite un suivi personnalisé.

Mme Mancini relaye une demande d'habitants de Belle-Terre, qui s'enquière de savoir s'il est possible de faire une phase d'étude sur une ouverture plus tôt le lundi des écopoints, en particulier les ordures ménagères et l'organique. **M. Kilcher** confirme auprès de Mme Mancini qu'elle évoque les capuchons posés du samedi soir au lundi matin, soit une journée et demie de fermeture. **Mme Mancini** reformule la demande en établissant qu'elle consiste à envisager d'enlever les capuchons plus tôt le lundi matin sur l'écopoint de Belle-Terre, notamment pour les ordures ménagères et l'organique. **M. Kilcher** avance qu'il peut demander à l'entreprise Baciocchi de commencer par Belle-Terre. Il ne saisit cependant pas les enjeux particuliers à ce quartier vs les autres écopoints. La règle d'usage s'applique à tout le monde à Thônex, et **M. Kilcher** réitère que les capuchons sont posés le samedi soir et enlevés le lundi matin. La question se pose donc de savoir s'il est vraiment si compliqué de gérer/garder sa poubelle un jour et demi alors que le reste de la commune le fait. **Mme Mancini** répond qu'il est plus aisé de mettre sa poubelle au fond du jardin/au garage pour des personnes habitant une maison, mais pour celles qui vivent en appartements sans balcon, l'opération est plus délicate. Il faut aussi considérer le fait que des personnes partent travailler très tôt le lundi matin, et doivent ainsi garder leur poubelle du samedi au lundi soir. **Mme Mancini** avance qu'elle ne fait que relayer l'information, elle a personnellement la chance d'avoir un container en bas de chez elle, où elle peut jeter ses poubelles comme bon lui semble.

M. Boux de Casson se fait l'ambassadeur des habitants de l'Apollo, qui ont demandé s'envisager un éclairage public à détecteur de mouvements sur le chemin le long des jardins familiaux, même s'il s'agit d'un chemin privé. **M. Uehlinger** répond à la fois que la question est légitime et que sa légitimité peut être contestée. En effet, au 21^e siècle, il est question de pollution lumineuse, et la commune éteint les éclairages des chemins privés comme le chemin de Bédex, de Château-Blanc, ou encore du Martin-Pêcheur. L'égalité de traitement serait fortement remise en question. Il a été demandé d'ouvrir le chemin pour les habitants de Clairval, et la réponse était qu'il s'agissait d'un chemin privé. **M. Uehlinger** trouve donc que la requête des habitants témoigne de leur désir d'avoir « le beurre et l'argent du beurre ». Du moment que l'infrastructure devient publique et d'intérêt majeur, la commune serait ouverte à des discussions, mais aujourd'hui, ce chemin privé pourrait tout autant bénéficier d'un financement privé pour l'éclairage, par exemple par le Chêne-Vert.

M. da Silva confirme que l'administration est parfaitement ouverte à la discussion, dans le sens où quand il existe un intérêt public, des servitudes de passage sont constituées pour faire bénéficier aux Thônésiennes et Thônésiens d'un passage public. Or, du temps et de l'énergie sont investis à l'heure actuelle pour régler la situation du portail que la résidence Apollo a placé pour bloquer l'accès à Clairval. La commune se retrouve donc face à une résidence qui a fait valoir un maximum d'options de fermeture, et avec qui il a été difficile de négocier une semi-ouverture du parc. La résidence était en droit de procéder ainsi, mais **M. da Silva** ne comprend pas comment elle peut ensuite demander à l'entité publique de financer l'éclairage. Il invite M. Stark à porter le message qu'une discussion est possible mais elle nécessite que toutes les parties y trouvent leur compte, et que l'ouverture aille dans les deux sens, dans un esprit d'échange.

M. Uehlinger rappelle que le portail de l'Apollo a été posé de manière totalement illégale, sans autorisation de construire. Aujourd'hui, la commune demande qu'il soit démonté. Des amendes ont d'ailleurs déjà été infligées. Enfin, après une année et demie de négociations et menaces de l'État, une demande d'autorisation de construire a été déposée pour régulariser ce portail illégal, situé sur une servitude de route inscrite au registre foncier comme propriété de l'État.

M. Knörr profite de sa prise de parole pour remercier la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires qui sont intervenus sur son toit. Cela a démontré l'utilité d'avoir plusieurs compagnies de pompiers sur plusieurs communes. Les regrouper serait une erreur. Deuxièmement, il remercie le CA de sa réactivité face à l'incident au restaurant scolaire, mais souhaite savoir pourquoi la poutre s'écroulait 15 ans après son installation.

M. da Silva rejoint les propos de M. Knörr sur les sapeurs-pompiers, et précise que la compagnie est aussi intervenue sur les territoires de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, ce qui montre ses capacités opérationnelles renforcées. Les incidents liés aux intempéries étant de plus en plus récurrents, M. da Silva pense que la proposition soumise et approuvée en commission de la sécurité territoriale, selon laquelle les capacités d'action du corps des sauveteurs auxiliaires devraient aussi être renforcées pour pouvoir intervenir sur certains sinistres de ce type, est particulièrement appropriée.

M. Uehlinger répond à la deuxième question de M. Knörr. Un rapport technique a été dressé sur la question de savoir pourquoi la poutre a pris une « flèche » importante après 15 ans. Pour information, une « flèche » est la capacité d'une poutre à se tordre. L'hypothèse la plus probante est que la structure en métal n'était pas suffisamment étayée quand le béton a été coulé, et ce dernier n'était pas encore armé au sens propre car il était encore liquide dans la structure en béton, ce qui aurait affaibli la poutre à l'origine. Ce défaut n'a pas été remarqué lors de la pose des faux-plafonds. Cette supposition sera affinée, mais pour l'instant, le choix a été fait de ne prendre aucun risque. Tout a été évacué, la structure a été consolidée et la terre végétale a été retirée. En réalité, il est heureux que les employés de l'entreprise Mazzoli aient remarqué et signalé le défaut.

Mme Raiola demande comment autant de problèmes surviennent dans les constructions, s'il s'agit par exemple d'un manque de contrôles techniques. **M. Uehlinger** répond qu'une autorisation de construire est donnée, des professionnels sont présents dont un défenseur du maître d'ouvrage. Le constat de la flèche a été effectué aujourd'hui, mais la question se pose de savoir si elle était présente à l'origine, ou si elle provient d'un défaut du bois. Le fait est qu'aujourd'hui, les exigences de sécurité sont particulièrement élevées, raison pour laquelle des mesures aussi restrictives ont été prises. Les normes sont devenues de plus en plus strictes et rigoureuses, et donc parfois difficiles à appliquer et coûteuses.

M. Uehlinger n'a pas la réponse à la question de savoir pourquoi une poutre en lamellé-collé prend une flèche, l'investigation est encore en cours. En théorie, la commune fait appel à des entreprises professionnelles, qui effectue leur travail « dans les règles de l'art », mais le risque zéro n'existe pas. L'accident de Sous-Moulin le prouve, il y aura toujours des accidents tragiques, bien que des efforts soient fournis pour les limiter dans leur fréquence et leur impact. **Mme Raiola** insiste sur le fait que l'ouvrage en question a été construit il y a 15 ans et demande si un contrôle est effectué à la réception des travaux. **M. Uehlinger** répond par l'affirmative, toutes les structures font l'objet d'un procès-verbal de chantier.

M. Gregori indique qu'il a travaillé plusieurs années sur des bâtiments, dont de nombreuses écoles et abris PC. Normalement, lorsque de la « ferraille » est utilisée, la structure est contrôlée par un ingénieur lorsque le béton est coulé. **M. Uehlinger** répond qu'il y a quinze ans, il ne se trouvait pas sur place, mais en relisant les structures [sic], il y avait un ingénieur civil et un ingénieur bois. La question peut se poser de savoir si les règles ont été respectées, ou encore si des gens malhonnêtes se sont tus sur un éventuel défaut. **M. Uehlinger** prend l'exemple des balcons des Apollos pour montrer qu'un défaut peut provenir d'une erreur involontaire, pour laquelle il est difficile de trouver un responsable. Il ne peut pas remonter le temps pour savoir ce qu'il s'est précisément passé, et il serait en outre impossible de poursuivre l'entreprise de l'époque puisqu'elle n'existe plus et ses responsables ne sont plus là.

Mme Raiola souhaite quand même demander au CA de mieux contrôler les bâtiments à l'avenir, particulièrement ceux scolaires, pour éviter le risque d'un drame.

Mme Mancini s'enquiert de savoir s'il possible de faire une communication aux parents de la part de la FJT pour leur indiquer combien de temps la procédure va durer. **M. Uehlinger** répond que cette information n'est pas connue à l'heure actuelle. Le restaurant scolaire est situé sur une dalle posée sur l'abri PC, qui résiste aux charges, mais présente toutefois un vide sanitaire. Ainsi, il faut procéder à des carottages pour y installer des piliers de renforcement, et fonction de ce qui sera trouvé au-dessus et des travaux envisagés, la durée des travaux pourrait être plus ou moins longue, mais à son avis, **M. Uehlinger** ne pense pas qu'il faut envisager une réouverture avant l'été. En effet, si des travaux importants doivent être engagés, ils ne pourront pas être effectués durant les périodes scolaires et il faudra attendre les vacances d'été. Si des petits travaux sont nécessaires, peut-être qu'ils pourront être effectués durant les vacances plus brèves au cours de l'année scolaire, mais cela semble compliqué a priori.

23. Divers

Le Président remarque que, comme souvent, les propositions individuelles sont mélangées aux divers. Il demande pour la forme si les CM ont des divers. **Mme Mancini** mentionne qu'il serait approprié de communiquer aux parents que le restaurant scolaire sera fermé vraisemblablement jusqu'à la fin de l'été.

En l'absence d'autre prise de parole, la séance est levée à 23h44.

Le Président

Le Secrétaire général

Florian Wünsche

Julien Niklaus